

**MINISTERE DU TRAVAIL ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE**

**MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

PROGRAMME EMPLOI – JEUNES (PEJ)
DOCUMENT - CADRE

Mai 2003

**MINISTERE DU TRAVAIL ET DE
LA FONCTION PUBLIQUE**

**MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

TITRE	:	PROGRAMME EMPLOI – JEUNES (PEJ)
COMPOSANTES	:	1. Renforcement de l'employabilité des jeunes (1.1. Apprentissage et 1.2. Stage de qualification professionnelle) 2. Développement de l'entrepreneuriat des jeunes 3. Emploi rural et travaux à haute intensité de main-d'œuvre 4. Accès des jeunes au crédit (3.1. Financement de projets et 3.2. Garantie)
PERIODE INDICATIVE	:	2003-2007
DATE DE DÉMARRAGE	:	juin 2003
COORDINATION	:	Ministère Délégué Chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
AGENCE D'EXECUTION	:	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ).
ASSISTANCE TECHNIQUE	:	Bureau Sous-Régional de l'OIT pour l'Afrique Sahélienne
COUT PREVISIONNEL	:	18 572 340 468 Francs CFA
- <i>Apprentissage</i>	:	<i>5 065 350 000</i>
- <i>Stage de qualification professionnelle</i>	:	<i>2 413 293 522</i>
- <i>Entrepreneuriat</i>	:	<i>1 998 821 946</i>
- <i>Emploi rural et Travaux HIMO</i>	:	<i>4 957 125 000</i>
- <i>Lignes de crédit</i>	:	<i>2 250 000 000</i>
- <i>Garantie</i>	:	<i>1 125 000 000</i>
- <i>Suivi des projets financés</i>	:	<i>100 000 000</i>
- <i>Fonctionnement de l'Agence</i>	:	<i>662 750 000</i>
APPORTS		
- <i>ETAT</i>	:	<i>17 594 102 033</i>
- <i>SECTEUR PRIVE</i>	:	<i>778 356 240</i>
- <i>JEUNES</i>	:	<i>199 882 195</i>

FICHE TECHNIQUE

TITRE DU DOCUMENT-CADRE : Programme Emploi-Jeunes (PEJ)

DUREE : *Cinq ans*

LIEU D'EXECUTION : les huit (8) régions administratives du Mali et le District de Bamako.

COUT : *18 572 340 468 Francs CFA*

DESCRIPTION SUCCINCTE : Le projet s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et du programme politique de son Excellence Monsieur le Président de la République. Il vise à mettre en place un programme de promotion de l'emploi des jeunes constitué de quatre composantes à savoir : (1) le renforcement de l'employabilité des jeunes par l'apprentissage et les stages de qualification professionnelle (2) le développement de l'entrepreneuriat des jeunes (3) l'emploi rural et les travaux à haute intensité de main-d'œuvre (4) l'accès des jeunes promoteurs d'entreprise au crédit.

OBJECTIF GLOBAL : Le PEJ vise à contribuer au développement économique et social du Mali en offrant aux jeunes (15 à 40 ans) le maximum de possibilités d'emploi, tant dans le domaine de l'emploi salarié que de l'emploi indépendant.

STRATEGIE : La stratégie du PEJ repose sur le partenariat entre l'Etat, le secteur privé et les bénéficiaires. Il est prévu d'une part la conclusion de divers protocoles d'accord entre les différentes parties portant respectivement sur l'apprentissage, les stages de qualification professionnelle, la création et la gestion d'entreprise, la mobilisation et la gestion des lignes de crédit et d'autre part la mise en oeuvre d'un plan de communication du PEJ.

Pour mettre en oeuvre le PEJ, une agence d'exécution sera créée. Cette Agence travaillera avec les structures relevant du Ministère chargé de l'Emploi et du secteur privé.

PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS :

(1) Une liste des créneaux porteurs est mise à la disposition des jeunes. (2) Une base de données du PEJ est opérationnelle. (3) 12 500 jeunes sont accueillis en apprentissage et en stage de qualification professionnelle (4) 3000 jeunes sont embauchés par les entreprises ou ont créé leurs propres emplois à l'issue de la période d'apprentissage et de stage. (5) 25 000 jeunes sont formés à l'entrepreneuriat. (6) 8 000 plans d'affaires sont élaborés par les jeunes. (7) 13 650 emplois ruraux durables créés (8) 1000 projets sont financés entraînant la création de 3 000 emplois directs. (9) 500 entreprises sont pérennisées au terme du PEJ. (10) Le potentiel de main d'œuvre qualifiée est renforcé.

ACTIVITES : (1) Recherche et mobilisation des ressources internes et externes pour le financement des différentes composantes du PEJ. (2) Formation et suivi des jeunes en apprentissage. (3) Placement et suivi des jeunes en stage de qualification. (4) Formation et suivi des jeunes à l'entrepreneuriat. (5) Facilitation du parrainage des candidats à l'entrepreneuriat. (6) Facilitation du financement et de la garantie des projets des jeunes. (7) Suivi et évaluation des entreprises créées en vue de leur pérennisation. (8) Diffusion des « success story¹ » de création d'entreprise par les jeunes. (9) Institution des prix du Président de la République dans le but de récompenser les bénéficiaires et les différents partenaires privés impliqués dans la mise en oeuvre du PEJ. (10) Appui à la création d'un réseau d'entrepreneurs du PEJ en vue de favoriser l'émergence d'une pépinière d'entreprises. (11) Aménagement de périmètres irrigués; reboisement de bassins d'approvisionnement en bois des villes; aménagement de forêts classées et villageoises des bassins d'approvisionnement en bois des villes; aménagement de brises-vents, reboisement de protection; construction de lutte contre l'érosion des zones arides et semi-arides; réhabilitation de pistes communales; réhabilitation de pistes de production et renforcement des capacités en techniques HIMO. (12) Gestion des lignes de crédit.

¹ Exemples de réussite d'entreprise.

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE	3
2. ANTECEDENTS ET JUSTIFICATIONS.....	3
2.1. ANTECEDENTS.....	3
2.2. JUSTIFICATIONS	6
2.2.1. UNE FAIBLESSE DE L'EMPLOYABILITE DES JEUNES	6
2.2.2. UNE INSUFFISANCE DES CAPACITES ENTREPREUNARIALES DES JEUNES	7
2.2.3. UN ACCES DIFFICILE DES JEUNES RURAUX AU MARCHE DU TRAVAIL	8
2.2.4. UNE DIFFICULTE D'ACCES DES JEUNES AU CREDIT.....	8
3. POPULATION CIBLE	10
4. DUREE DU PROGRAMME	10
5. OBJECTIFS DU PROGRAMME	10
5.1 OBJECTIF GLOBAL.....	10
5.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	10
5.2.1. <i>Objectif spécifique n°1 : Renforcer l'employabilité des jeunes.....</i>	<i>10</i>
5.2.2. <i>Objectif spécifique n°2 : Développer l'entreprenariat des jeunes.....</i>	<i>11</i>
5.2.3 <i>Objectif spécifique n°3 : Faciliter l'accès des jeunes ruraux au marché du travail à.....</i>	<i>11</i>
<i>travers les travaux à haute intensité de main-d'oeuvre.....</i>	<i>11</i>
5.2.4 <i>Objectif spécifique n°4 : Faciliter l'accès des jeunes au financement de leurs projets ...</i>	<i>11</i>
6. PRINCIPAUX RESULTATS ET ACTIVITES	11
6.1. RESULTAT ET ACTIVITES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE N°1 : RENFORCER L'EMPLOYABILITE DES JEUNES	11
6.2. RESULTAT ET ACTIVITES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE N°2 : DEVELOPPER L'ENTREPREUNARIAT DES JEUNES	12
6.3. RESULTATS ET ACTIVITES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE N°3 : FACILITER L'ACCES DES JEUNES RURAUX AU MARCHE DU TRAVAIL A TRAVERS LES TRAVAUX A HAUTE INTENSITE DE MAIN-D'ŒUVRE 13	13
6.4. RESULTATS ET ACTIVITES DE L'OBJECTIF SPECIFIQUE N°4 : FACILITER L'ACCES DES JEUNES AU FINANCEMENT DE LEURS PROJETS	14
7. CADRE INSTITUTIONNEL	14
8. STRATEGIES D'INTERVENTION	15
9. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION.....	17
10. COÛT ET FINANCEMENT DU PEJ.....	20
10.1. COUT DU PROGRAMME	20
10.2. FINANCEMENT DU PROGRAMME	20
10.2.1. <i>Etat.....</i>	<i>21</i>
10.2.2. <i>Secteur privé</i>	<i>21</i>
10.2.3. <i>Bénéficiaires.....</i>	<i>21</i>
11. INDICATEURS DU PEJ.....	22
12. SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	23
13. CONDITIONS DE REUSSITE DU PEJ.....	23
14. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	24
15. CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME EMPLOI – JEUNES (PEJ).....	25

ANNEXES30

1. CONTEXTE

A son accession à l'indépendance, le Mali a opté pour un système socio-économique marqué par la prééminence de l'Etat. Ce système a continué jusqu'aux années 80 où il a montré ses limites avec les déséquilibres macro-économiques internes enregistrés. Aussi, le Mali, avec l'appui des partenaires au développement, a élaboré et mis en œuvre une série de programmes de réforme économique visant notamment la stabilisation de la situation macro-économique, l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et la réduction de la vulnérabilité de l'économie face aux facteurs externes.

Ces réformes ont conduit à la libéralisation de l'économie nationale, au désengagement de l'Etat des secteurs productifs et au renforcement du rôle du secteur privé en vue d'en faire le moteur du développement économique, par conséquent le principal créateur d'emplois.

Le désengagement de l'Etat a entraîné la fin du recrutement systématique des jeunes diplômés. Ce qui s'est traduit par l'accroissement du nombre des jeunes diplômés sans emploi, venus s'ajouter à ceux qui n'ont pas fréquenté le système éducatif classique et à ceux qui en ont été exclus. Cette tendance est aggravée par la croissance démographique (3,2%).

Face à cette situation, le Gouvernement du Mali a élaboré et mis en œuvre des mesures d'incitation à l'embauche des jeunes diplômés par le secteur privé et à la création d'emplois indépendants. Toutefois, ces mesures n'ont pu avoir les effets escomptés, de sorte que le nombre de diplômés sans emplois a continué d'augmenter, ainsi que le nombre de jeunes ruraux sans qualification.

Parmi les raisons, on pourrait citer le manque de qualification et de compétence des jeunes. En effet, plusieurs études réalisées dans ce cadre ont conclu que la pénurie de ressources humaines qualifiées pèse lourdement sur le potentiel de croissance à long terme du pays. D'où la nécessité de développer la qualification et la compétence de la main d'œuvre, particulièrement celles des jeunes qui constituent la majorité de la population (plus de 46,1% de la population a moins de 15 ans).

C'est dans ce contexte que Son Excellence Monsieur le Président de la République a fait de l'emploi des jeunes la priorité de son programme politique. L'un des objectifs de ce programme est d'offrir aux jeunes des possibilités d'emploi. Cet objectif tient compte des mutations intervenues sur le marché du travail au Mali où l'Etat et ses démembrements ne sont plus les gros employeurs, alors que le secteur privé n'est pas encore assez fort pour prendre la relève en matière de création d'emplois.

2. ANTECEDENTS ET JUSTIFICATIONS

2.1. Antécédents

La crise de l'emploi a commencé à se manifester au début de la décennie 1980, notamment avec l'avènement des premiers programmes de réformes économiques qui mettaient fin au recrutement systématique de tous les sortants du système éducatif dans la Fonction Publique et les entreprises publiques. C'est ainsi qu'en 1980² le Gouvernement a demandé à l'OIT, dans le cadre de son Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique (PECTA) de réaliser une étude sur l'emploi au Mali³.

² Mission du BIT du 1^{er} octobre au 10 novembre 1980.

³ OIT : Emploi, Potentialités et Priorités au Mali, PECTA- Addis-Abeba, mai 1984.

Cette étude indique que dans les vingt années à venir (1980-2000) « la solution aux problèmes de la création d'emplois passera d'abord et avant tout par l'accroissement de la production et de la productivité dans les zones rurales, accessoirement par le secteur industriel et commercial urbanisé et marginalement par une certaine émigration à destinations proches ou lointaines ». Les Conclusions et recommandations de cette étude n'ont pas fait l'objet d'un programme ou plan d'action à moyen ou long terme. Mais pour atténuer les effets de la crise de l'emploi, le Gouvernement a mis en place toute une série de mesures d'accompagnement pour favoriser l'auto-emploi et l'emploi salarié des jeunes.

2.1.1. La Promotion de l'auto-emploi par la création d'entreprise

Les principales mesures pour la promotion de l'auto-emploi ont consisté à mettre en place des programmes et projets d'appui à la création de micro, petites et moyennes entreprises, suite à la Table Ronde sur l'Emploi et la Création d'Entreprises qui s'est tenue en 1990. C'est ainsi que des projets et programmes ont été élaborés et mis en œuvre avec l'assistance de la coopération multilatérale et bilatérale ; parmi lesquels, le Projet FED/PME-PMI, le Projet PNUD/BIT « assistance à l'emploi des jeunes diplômés », le projet PNUD/BIT « Promotion de l'emploi par la création de PME/PMI » et le Programme d'Appui à la Petite et Micro entreprise (PAPME-Canada).

Le Projet PNUD/BIT « Promotion de l'emploi par la création de PME/PMI » a contribué à la création de 140 entreprises (PME/PMI) environ qui ont créé 574 emplois directs pour des investissements avoisinant 1795 millions Francs CFA.

Le Projet FED/PME-PMI, mis en place dès 1987, avait des antennes régionales. Il a contribué de 1988 à mars 1997, date de sa clôture, à la création de 900 entreprises ayant effectué un investissement moyen de 7 millions Francs CFA. Ses engagements financiers se sont élevés à sa clôture à 6 milliards de Francs CFA. C'est un établissement financier à statut spécial qui poursuit les activités de ce projet sous le nom de Crédit Initiative SA.

Le PAPME a contribué au financement de 60 entreprises ayant créé 400 emplois directs avec un investissement global de 1200 millions Francs CFA. Le reliquat de ses ressources a été utilisé pour mettre en place la Caisse d'Epargne et de Crédit des Commerçants et Entrepreneurs (CAECE) rattachée au réseau Niyésigiso.

2.1.2. Promotion de la micro finance et d'un système de garantie du financement des projets des jeunes diplômés

Cette promotion de l'auto-emploi par la création d'entreprise a été soutenue par la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement en matière de développement de la micro finance.

Elle s'est aussi accompagnée de la mise en place d'un système de garantie du financement des projets des jeunes diplômés à travers le Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi (FARE). Ce dernier est doté d'un capital initial de 615 millions Francs CFA, sur une dotation de départ estimée à 765 millions Francs CFA. Sur la période 1993-2001, le FARE a contribué à la création de 62 entreprises par de jeunes diplômés qui ont investi 594 979 976 Francs CFA et créé 327 emplois directs. Depuis janvier 1999, il a entrepris des opérations de cautionnement au bénéfice des jeunes diplômés devenus entrepreneurs du BTP. Ainsi, il a eu à garantir ces jeunes auprès des banques, en accordant 78 cautions d'avance de démarrage, 219 cautions de soumission et 11 cautions de promesse d'avance de démarrage.

Faute de lignes de crédit pour le financement des projets des jeunes, les interventions du FARE restent limitées.

2.1.3. Séminaires sur « l'esprit et la création d'entreprise »

Des séminaires sur « l'esprit et la création d'entreprise », environ 60 séminaires, ont été également organisés pour 2400 jeunes diplômés par la Cellule d'Appui à l'Insertion des Jeunes Diplômés (CAIJD).

2.1.4. La promotion de l'emploi salarié

a. Le Vacatariat

Le vacatariat a été institué en 1991 pour remédier au chômage des jeunes diplômés. Les jeunes ont été recrutés pour servir dans différents secteurs de l'administration tels que l'enseignement, la santé et les Douanes. Avec l'adoption du Décret n° 00-038/P-RM du 27 janvier 2000, le vacatariat a pris fin et les jeunes sont devenus des contractuels de l'administration. L'ANPE (ex ONMOE) a dénombré 4165 contractuels, au 03 août 2000.

b. Le Stage de qualification

Par l'Ordonnance n° 90-022/P-CTSP du 13 avril 1992, le Gouvernement a mis en place un dispositif permettant aux jeunes, sur la base d'un contrat de qualification, d'effectuer un ou plusieurs stages dans les entreprises ou auprès des collectivités territoriales. Sur la base de cette Ordonnance, 1000 jeunes ont pu bénéficier de stages de qualification de 1992 à 2002. Mais ce dispositif a connu des limites (voir justifications du PEJ).

d. Les travaux à haute intensité de main-d'oeuvre

Le Gouvernement a créé en 1992 une Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE-MALI), sous la forme d'association à statut d'ONG. Elle s'est ainsi vu charger de l'exécution de plusieurs autres projets aussi bien par le Gouvernement que par la Banque Mondiale, l'Agence canadienne pour le développement international, les agences de coopération bilatérale de pays partenaires. Elle a enclenché un processus de création de bureaux d'études et de PME/PMI dans le secteur des BTP. Ce processus a permis de qualifier 1174 entreprises nationales et 151 bureaux d'études avaient été qualifiés par l'AGETIPE au 31 mars 1997, date de clôture du Projet de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (TIPE).

En plus de la gestion du projet pilote intitulé projet de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (TIPE), elle a assuré la maîtrise d'ouvrage délégué de plusieurs chantiers de l'Etat et des Collectivités Territoriales. Ses actions ont permis, de 1993 à 2001, de créer 13 626 145 emplois/jours ; soit 342 029 emplois. L'Agence a aussi contribué à la distribution de 29 356 000 000 de Francs CFA de salaires sur ses chantiers. Cette distribution a surtout bénéficié aux jeunes ruraux et urbains sans qualification.

L'expérience des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre n'a pu être capitalisée, faute de véritables politiques et stratégies de promotion de ce type de travaux et d'utilisation des ressources locales.

2.1.5. Autres actions de promotion de l'emploi en milieu rural

Des actions de promotion de l'emploi ont été mises en œuvre en direction des jeunes du milieu rural. Il en est ainsi des programmes de volontariat dans l'éducation, la santé, l'environnement et le développement rural. Des programmes de développement agricole et pastoral, mis en œuvre, ont également eu un impact positif sur l'emploi des jeunes en milieu rural.

2.1.6. L'adoption d'une Politique Nationale d'Emploi (PNE) et d'un Programme d'action (PNA/ERP)

Dix huit ans après l'étude réalisée par l'OIT en 1980 dans le cadre du PECTA, le Gouvernement, face à la persistance de la crise de l'emploi, décidait de se doter d'une politique active de l'emploi et d'un programme d'action.

En juillet 1994, le Gouvernement a décidé d'élaborer avec l'appui de l'OIT une politique active et globale de l'emploi. Cela a conduit à la réalisation en 1997 d'une étude globale sur la Problématique de l'emploi au Mali. Les conclusions de cette étude ont été validées pour l'élaboration d'un Document-cadre sur la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et d'un schéma directeur de l'emploi, qui ont d'ailleurs été adoptés par le Gouvernement au mois de juillet 1999.

Cette Politique a été matérialisée par l'élaboration avec le concours de l'OIT d'un Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de la Réduction de la Pauvreté (PNA/ERP) adopté par le Gouvernement au mois d'août 2000 et présenté à la Table Ronde sur l'Emploi de mars 2001. Cinq de ces sept volets ont été intégrés au CSLP, comme actions prioritaires. Le Programme Emploi-Jeunes adopte une démarche s'inscrivant dans le cadre des deux mécanismes précités en tirant les leçons des expériences passées et présentes. Il est le document cadre contenant l'ensemble des dispositifs destinés à la création d'emplois pour les jeunes.

2.2. Justifications

2.2.1. Une faiblesse de l'employabilité des jeunes

a. Une déficience de l'apprentissage

L'apprentissage traditionnel est une vieille pratique au Mali. Il consiste en un transfert de savoir et de savoir faire d'un professionnel à un apprenti dans une entreprise (notamment l'entreprise artisanale). C'est un mode de formation basé sur les qualifications pratiques pendant de longues années. Ce mode d'apprentissage traditionnel forme à la vie active en familiarisant les jeunes avec les réalités du monde du travail.

Cependant, l'apprentissage traditionnel est limité à cause du manque de qualifications et ne répond pas aux exigences des mutations techniques et technologiques.

Pour combler les insuffisances de ce type d'apprentissage, le secteur privé malien, notamment celui de l'artisanat, avec l'appui de structures d'appui, a introduit une formation complémentaire basée sur la transmission des connaissances théoriques et une adaptation constante des savoirs et des savoirs faire.

Ainsi, depuis plus d'une décennie, le modèle de formation par apprentissage existant dans le secteur privé est de type dual. Il comporte une formation pratique en entreprise couplée sur un mode interactif à une formation dans un centre de formation. C'est une approche qui prend en compte les aspirations de l'apprentissage traditionnel en mettant l'entreprise (le patron) au centre du processus de transfert de compétences au jeune apprenti. C'est ainsi qu'elle est co-réalisée à 80% en entreprise et 20% au centre de formation. Elle est également orientée vers la demande du marché du travail et la satisfaction des besoins de compétence du métier à travers ses mécanismes d'ingénierie de formation (choix des filières à développer, responsabilités des entreprises d'accueil, conception des programmes de formation..) de procédures (sélection des candidats et des centres de formation, détermination des coûts de formation.) et de suivi.

Cette formation professionnelle par apprentissage a suscité une forte adhésion du secteur privé, aussi a-t-elle été retenue par le PEJ comme un moyen permettant d'améliorer l'employabilité des jeunes.

b. Une économie insuffisamment satisfaite en qualifications et confrontée à un important chômage des jeunes diplômés

Les différentes études sur l'insertion des diplômés du système éducatif ont montré que les diplômés rencontrent d'énormes difficultés d'insertion. Ainsi en 1995, 18 mois après leur sortie, seulement 22% des diplômés de l'enseignement technique et professionnel avaient obtenu un emploi. De façon générale au Mali, le rythme de placement d'une cohorte des diplômés est de l'ordre de 15%. On constate de ce point de vue des décalages notables qui font, qu'aujourd'hui, on assiste au paradoxe d'une économie insuffisamment satisfaite en qualifications adéquates qui coexiste avec un important chômage de jeunes diplômés.

Pour faciliter l'accès de ces jeunes à l'emploi, les autorités de la Transition ont initié le stage de qualification professionnelle. Institué par l'Ordonnance 92-022 /P-CTSP du 13 avril 1992, ce stage avait pour objectif de combler le manque d'expérience des jeunes diplômés en vue de les rendre plus compétitifs sur le marché de l'emploi. Sa durée est de 6 mois, renouvelable trois fois. La rémunération mensuelle du stagiaire correspond à 50% du salaire de base. Les stagiaires sont employés à plein temps dans les mêmes conditions que les autres employés et la rémunération payée aux stagiaires est déduite de l'assiette de la contribution forfaitaire (7% de la masse salariale). De 1992 à 2002, 1000 jeunes diplômés ont bénéficié d'un stage en entreprise ; soit une moyenne de 100 jeunes par an. Après 10 ans d'existence on constate que cette ordonnance a montré ses limites, notamment le manque d'intérêt des employeurs.

Le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées a également initié un programme de qualification dénommé « Solidarité - Emploi - Jeune ». Ce programme consiste à faciliter le placement des jeunes dans les entreprises pour y effectuer un stage de 6 mois renouvelable une fois contre versement d'allocations par le Ministère précité. Ainsi de février à juin 2002, environ 600 jeunes diplômés ont été accueillis par les entreprises, les collectivités territoriales et l'administration. Près de 2 000 demandes de stage provenant des jeunes sont actuellement en instance au niveau de l'ANPE.

Cette initiative du Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées a montré aussi des limites. Présentement c'est l'Etat qui supporte seul le coût du stage ; ce qui n'encourage pas les entreprises à faire un effort d'embauche ou de pré-embauche des stagiaires. Le suivi des stagiaires n'est pas assuré. Il faut également souligner la rareté des ressources publiques.

Au regard des deux expériences, le PEJ propose, à travers la composante 1, une nouvelle démarche basée sur le partenariat et le partage des coûts du programme entre les acteurs publics, privés et bénéficiaires ; le suivi et l'évaluation des jeunes stagiaires pour faciliter leur embauche à la fin d'un stage de qualification de six mois renouvelable une fois.

2.2.2. Une insuffisance des capacités entrepreneuriales des jeunes

a. Développer chez les jeunes une « culture d'entreprise »

Le désengagement de l'Etat du secteur de la production, amorcé depuis les années 80, a également conféré aux entreprises un rôle moteur dans la création d'emplois. Cependant celles-ci éprouvent des difficultés à assumer ce rôle.

En outre la Politique Nationale de l'Emploi (PNE), dans le cadre de sa stratégie de développement des entreprises, a tiré des enseignements utiles du bilan de l'appui à la création d'entreprises par les jeunes. Certains de ces enseignements concernent les faiblesses internes dans les programmes, les lacunes dans la fourniture des appuis aux PME et le ciblage de l'appui à la création d'entreprises durables sur des groupes qui n'avaient pas été formés pour avoir la vocation et la capacité d'entrepreneurs. Le présent programme entend contribuer au développement des capacités d'entreprendre des jeunes.

b. Elargir le cercle national d'entrepreneurs potentiels et améliorer leurs chances de réussite dans l'emploi indépendant

Il est largement reconnu aujourd'hui que les micro, petites et moyennes entreprises font partie des principaux mécanismes de création d'emplois dans les années à venir. La majeure partie de la population devant assurer le développement de ces entreprises est constituée de jeunes.

Il faut donc les former en leur faisant connaître l'entreprise, en leur facilitant l'accès aux informations commerciales et technologiques, en assurant leur parrainage, en leur apprenant comment créer et gérer une entreprise. D'où la raison de la composante 2 « Développement de l'entrepreneuriat » qui constitue l'une des activités du sous-volet n°6 « Introduction de la formation axée sur l'emploi indépendant et le développement de l'esprit d'entreprise » du volet 3 « Développement des entreprises » du PNA/ERP⁴, qui matérialise la PNE. Ce volet met l'accent sur la formation à l'entrepreneuriat.

La mise en œuvre de la composante 2 ne peut permettre d'atteindre tous les résultats escomptés sans une prise en considération de la problématique de l'accès des jeunes au crédit d'investissement.

2.2.3. Un accès difficile des jeunes ruraux au marché du travail

Le sous-emploi rural des jeunes fait partie du paysage de l'emploi au Mali et constitue l'un des facteurs de pauvreté et d'exode en milieu rural. En effet, il existe un lien très étroit entre la pauvreté et le sous-emploi généralisé qui est davantage un phénomène rural. Il concerne 54% de la population rurale.

La situation est très préoccupante au niveau des jeunes ruraux qui constituent la majorité des demandeurs d'emploi. La population active est essentiellement rurale (75% de la population active totale). Plus des ¾ des emplois générés par l'économie malienne concernent le secteur rural (agriculture au sens large), suivi par le secteur informel pour 23% des emplois, d'où la précarité des emplois.

Le PEJ s'appuie sur ce diagnostic de la situation actuelle et cible des emplois à la mesure des capacités notamment de jeunes et des femmes en milieu rural, à travers la composante 3 « Emploi rural et Travaux à haute intensité de main-d'œuvre », connue sous la dénomination « Programme Multisectoriel d'Investissements Intensifs en Emploi Rural » (PROMIIER).

2.2.4. Une difficulté d'accès des jeunes au crédit

a. l'accès des jeunes au crédit : un élément essentiel à la création d'emplois

La grande majorité des jeunes est exclue des services bancaires du fait de sa pauvreté (activités peu productives ou improductives, analphabétisme, non accessibilité aux informations et absence de garanties etc.). Or, l'accès aux services financiers est essentiel à la croissance économique et à la

⁴ Le PNA/ERP a été retenu comme une action prioritaire du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

création d'emplois. En fait, le financement permet aux entreprises de fonctionner, d'effectuer des investissements et de créer des emplois. On s'accorde donc à reconnaître, qu'il y a de sérieux obstacles pour accéder au crédit. La population a recours essentiellement à l'épargne individuelle ou au crédit informel accordé souvent à des taux d'intérêt exorbitants. De ce fait, de nombreux investissements ne sont pas entrepris, entraînant un niveau d'emploi inférieur à ce qu'il devrait être.

b. Une faiblesse du système de financement des projets d'entreprise des jeunes

En dehors des mesures d'accompagnement des Programmes d'Ajustement Structurel de la décennie 1980, aucun système de financement des projets d'entreprise des jeunes n'a été mis en place. L'accès au crédit est resté difficile et coûteux pour le financement de leurs rares initiatives. Ils se sont installés dans le secteur informel qui, malgré son dynamisme, n'a été qu'un bénéficiaire marginal du crédit bancaire.

Les initiatives de financement non bancaires des entreprises avec l'aide extérieure dans le cadre des Projets et Programmes n'ont pu suppléer de façon notable à l'insuffisance du financement des PME créées ou qui devaient être créées par les jeunes⁵. Le problème d'accès aux sources de financement demeure donc l'un des obstacles majeurs à la création d'emplois par le développement des micro, petites et moyennes entreprises.

Un des objectifs majeurs des politiques en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes à retenir doit être l'amélioration de leur accès au crédit. Il s'agit de leur permettre d'acquérir ou d'augmenter leurs actifs et leurs revenus par le biais de l'épargne et/ou du crédit en vue d'appuyer les activités génératrices de revenus. C'est aussi développer l'intermédiation financière permettant de réduire les risques et les coûts, et d'offrir des services financiers sur le long terme aux jeunes exclus du système bancaire formel (Sous-volet n° 5 « Renforcement des intermédiaires du système de soutien financier en faveur des petites entreprises » du volet n° 3 « Développement des entreprises » du PNA/ERP.

Les activités prévues par le PEJ contribueront à la réalisation de l'objectif précité en offrant aux jeunes les possibilités de créer et de gérer mieux des entreprises, de réaliser des investissements et de maintenir, voire créer des emplois. Il est en adéquation avec la stratégie et le plan d'action de la micro-finance adoptés par le gouvernement en 1998.

La revue des actions de promotion de l'emploi et la persistance du chômage urbain et du sous-emploi rural ont conduit Son Excellence Monsieur le Président de la République à faire de l'emploi des jeunes la priorité de son programme politique. Le programme Emploi-Jeunes s'inscrit dans la mise en œuvre dudit programme politique. Il comporte trois composantes :

- Composante 1 « **Renforcement de l'employabilité des jeunes** »
- Composante 2 « **Développement de l'entrepreneuriat des jeunes** »
- Composante 3 « **Emploi rural et travaux à haute intensité de main-d'œuvre** »⁶
- Composante 4 « **Accès des jeunes au crédit** »

⁵Cf. l'analyse faite dans le Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de la Réduction de la Pauvreté (PNA/ERP) adopté le 30 août 2000 et le Rapport IPRE 2000.

⁶ Il fait l'objet d'un document de projet distinct, sous le nom de Programme Multisectoriel d'Investissements intensifs en Emploi Rural (PROMIIER) pour tenir compte de la spécificité des jeunes ruraux.

La spécificité du PEJ est la synergie de ses composantes. Les composantes présentent un caractère intégrateur, en offrant aux jeunes la possibilité de bénéficier de prestations répondant à leurs besoins à la suite d'un bilan de compétence ; ce qui n'était toujours pas le cas dans le passé. Il capitalise aussi les succès et les échecs des expériences antérieures. Il a ainsi retenu les leçons sur les lacunes et faiblesses des actions passées, notamment :

- l'absence d'une hiérarchie des objectifs, acceptée par tous les acteurs de la vie économique et sociale. Car dans le passé les différents acteurs n'ont pas toujours eu les mêmes préoccupations. C'est pour cette raison que la stratégie du PEJ se fonde sur le partenariat⁷.
- l'incompatibilité entre les fonctions d'appui au montage de projet et d'assistance en gestion d'une part, et la fonction de financement des projets d'autre part. d'où une séparation des fonctions dans le cadre du PEJ et l'importance accordée au suivi/évaluation des jeunes bénéficiaires du PEJ.

3. POPULATION CIBLE

Les bénéficiaires du PEJ sont des jeunes maliens (hommes ou femmes) citadins ou ruraux, demandeurs d'emplois ou candidats au stage de qualification, à l'apprentissage ou à l'entrepreneuriat, résidant au Mali ou vivant à l'étranger, diplômés ou non, sans distinction de race, de classe sociale, de sexe, de religion ou d'appartenance politique.

4. DUREE DU PROGRAMME

La durée du programme est de cinq (05) ans (2003-2007) dans sa première phase. Toutefois, une seconde phase peut être envisagée si les évaluations sont concluantes.

5. OBJECTIFS DU PROGRAMME

5.1 Objectif Global

Le programme vise à contribuer au développement économique et social du Mali en offrant aux jeunes de 15 à 40 ans le maximum de possibilités d'emploi, tant dans le domaine de l'emploi salarié que de l'emploi indépendant.

5.2 Objectifs spécifiques

Le PEJ, pour atteindre cet objectif global, se fixe les objectifs spécifiques⁸ suivants :

- renforcer l'employabilité des jeunes par l'apprentissage et les stages de qualification professionnelle ;
- développer l'entrepreneuriat des jeunes;
- faciliter l'accès des jeunes ruraux au marché du travail ;
- faciliter l'accès des jeunes au financement de leurs projets.

5.2.1. Objectif spécifique n°1 : Renforcer l'employabilité des jeunes

Le PEJ devra accroître les compétences des jeunes en leur offrant des possibilités d'apprentissage et de stages de qualification professionnelle dans les entreprises ou dans d'autres structures connexes

⁷ Voir sa stratégie d'intervention au point 8.

⁸ Ces objectifs constituent les composantes du programme.

telles que les ONG, les services publics (EPA, EPSTC et EPIC) et les collectivités territoriales décentralisées.

5.2.2. Objectif spécifique n°2 : Développer l'entrepreneuriat des jeunes

Le Programme développera chez les jeunes l'esprit d'entreprise et les aidera à monter des plans d'affaires qui seront soumis aux organismes de financement et de garantie.

5.2.3 Objectif spécifique n°3 : Faciliter l'accès des jeunes ruraux au marché du travail à travers les travaux à haute intensité de main-d'oeuvre

Le Programme contribuera à la réduction de la pauvreté en milieu rural à travers l'amélioration sensible du niveau des revenus des jeunes ruraux grâce à l'accroissement des opportunités d'emplois productifs et des travaux à Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO).

5.2.4 Objectif spécifique n°4 : Faciliter l'accès des jeunes au financement de leurs projets

Le PEJ permettra aux jeunes d'accéder à des lignes de crédit renouvelables mises en place à cet effet et renforcera le système de garantie existant.

6. PRINCIPAUX RESULTATS ET ACTIVITES

Les principaux résultats attendus du PEJ sont :

- la création d'emplois grâce à l'apprentissage et au stage de qualification professionnelle ;
- la création des emplois durables pour les jeunes ruraux à travers l'aménagement des périmètres irrigués; le reboisement des bassins d'approvisionnement des villes en bois, l'exploitation et la gestion forêt des bassins d'approvisionnement des villes ; les travaux de lutte anti-érosive ; la construction de pistes de désenclavement et de production praticables toute l'année dans les zones d'intervention du Programme ; le renforcement de la capacité locale (communes rurales, PME, BE, associations paysannes et groupements des jeunes) dans la conception, la planification, la réalisation, le suivi et le contrôle ; la gestion des projets d'infrastructures rurales et de protection environnementale, en utilisant l'approche HIMO.
- la création d'emplois indépendants par la création de micro, petites et moyennes entreprises viables dans les secteurs de l'agroalimentaire, de l'agro-industrie, de l'artisanat, de la petite construction, des industries des métaux et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), etc.

6.1. Résultat et activités de l'objectif spécifique n°1 : Renforcer l'employabilité des Jeunes

Résultat : *12 500 jeunes sont accueillis en apprentissage et en stage de qualification Professionnelle, 3 000 parmi eux sont embauchés par les entreprises ou ont créé leurs propres emplois à l'issue de la période d'apprentissage et de stage.*

Activité 1. Identification des capacités d'accueil en matière d'apprentissage et de stage de Qualification professionnelle.

Activité 2. Définition des filières de formation pour l'apprentissage et des secteurs pour les stages de qualification professionnelle.

- Activité 3.** Conception de programmes de formation pour l'apprentissage.
- Activité 4.** Préparation des termes de référence de l'opération d'apprentissage et de placement des jeunes en entreprise.
- Activité 5.** Création au sein de l'Agence d'exécution du PEJ d'une base de données permettant de recueillir des informations sur les postulants à l'apprentissage et au stage de qualification professionnelle.
- Activité 6.** Réception et traitement des demandes des jeunes conformément aux critères convenus et aux procédures en cours dans les différentes structures impliquées.
- Activité 7.** Test et/ou bilan de compétences des jeunes candidats à l'apprentissage, à l'entrepreneuriat et au stage de qualification professionnelle.
- Activité 8.** Placement des jeunes en apprentissage et en stage de qualification professionnelle avec l'appui des partenaires du secteur privé.
- Activité 9.** Suivi et évaluation des jeunes placés en apprentissage et en stage de qualification professionnelle.

6.2. Résultat et activités de l'objectif spécifique n°2 : Développer l'entrepreneuriat des jeunes

- Résultat :** *25 000 jeunes sont formés en entrepreneuriat selon les modules « Créez votre entreprise » (CREE) et « Gérez Mieux votre Entreprise » (GERME), ainsi que d'autres modules adaptés, 8 000 plans d'affaires sont élaborés par les jeunes.*
- Activité 1.** Information et sensibilisation des jeunes sur l'entrepreneuriat.
 - Activité 2.** Accueil et sélection des candidats.
 - Activités 3.** Elaboration des termes de référence de la formation et du suivi des jeunes candidats à l'entrepreneuriat.
 - Activités 4.** Lancement des avis d'appel d'offres pour la sélection des organismes de formation des candidats à l'entrepreneuriat.
 - Activité 5.** Mise en œuvre des programmes de formation des jeunes à l'entrepreneuriat selon les modules de formation « CREE » et « GERME » et d'autres modules adaptés.
 - Activité 6.** Appui aux jeunes pour la réalisation des études de faisabilité de leurs projets.
 - Activité 7.** Facilitation de l'accès des jeunes aux informations commerciales et technologiques (CNPI, APROFA, Centre du Secteur privé, CCIM, APCAM, APCMM, etc.).
 - Activité 8.** Facilitation du parrainage des jeunes par des dirigeants d'entreprise.
 - Activité 9.** Assistance et suivi des jeunes créateurs d'entreprise.
 - Activité 10.** Diffusion des « success story » de création d'entreprise.

Activité 11. Institution de prix du Président de la République.

Activité 12. Appui à la création d'un réseau des jeunes créateurs d'entreprises et établissement de relations de partenariat avec la communauté d'affaires.

6.3. Résultats et activités de l'objectif spécifique n°3 : Faciliter l'accès des jeunes ruraux au marché du travail à travers les travaux à haute intensité de main-d'œuvre⁹

Résultat : *13 650 emplois durables sont créés pour les jeunes ruraux et 1,5 milliard Francs CFA de revenus annuels générés.*

Activité 1. Aménagement de 1 600 ha de périmètres irrigués à l'Office du Niger, selon l'approche HIMO.

Activité 2. Aménagement de 1000 ha de périmètres irrigués à l'Office Riz Ségou, selon l'approche HIMO.

Activité 3. Aménagement de 150 ha de périmètres irrigués par micro-barrages ou aménagement de bas-fonds dans les régions de Koulikoro et Kayes, selon l'approche HIMO.

Activité 4. Reboisement de 25 000 ha de bassins d'approvisionnement en bois des villes de Bamako, Kayes et Ségou.

Activité 5. Aménagement de 25 000 ha de forêts classées et villageoises des bassins d'approvisionnement en bois des villes de Bamako, Kayes et Ségou.

Activité 6. Aménagement de 50 km de brise-vent, 3500 ha de reboisement de protection et 100 ouvrages de lutte contre l'érosion des zones arides et semi-arides du Mali.

Activité 7. Réhabilitation de 400 Km de pistes communales en appliquant l'approche HIMO et le principe de traitement des points critiques dans 40 communes.

Activité 8. Réhabilitation de 800 Km de pistes de production selon les systèmes communaux d'entretien courant testés et mis en place dans 80 communes des zones d'intervention.

Activité 9. Financement de l'entretien courant par les communes et les usagers à partir des Fonds locaux d'entretien constitués et budgétisation de la participation communale aux coûts d'entretien courant.

Activité 10. Formation de 3 ingénieurs et 6 techniciens supérieurs de génie rural dans l'encadrement et la mise à place des chantiers-école réalisés en HIMO.

Activité 11. Formation de 80 cadres techniques (ingénieurs et techniciens supérieurs) des bureaux d'études et des agences de maîtrise d'ouvrage déléguée à la conception, à la planification, à la réalisation, au suivi et au contrôle des travaux hydro-agricoles et des pistes en terre réalisées en HIMO.

⁹ Pour plus de détails, voir le document de projet sur le PROMIIR, décembre 2002.

- Activité 12.** Formation de 60 cadres gérants et de 120 chefs de chantier/chefs d'équipe des PME aux techniques routières HIMO/aux techniques d'aménagements réalisés en HIMO.
- Activité 13.** Formation de 25 associations (4 membres formés par association) à la gestion d'eau de périmètres irrigués et à l'introduction de nouvelles cultures.
- Activité 14.** Formation de 80 élus et agents des communes rurales à la gestion et à l'entretien de leurs infrastructures, notamment les travaux d'entretien des routes en terre.
- Activité 15.** Formation de 40 chefs cantonniers/tâcherons dans l'entretien courant des pistes en terre.
- Activité 16.** Formation de 120 femmes et de jeunes ruraux en techniques de production de plants.
- Activité 17.** Formation de 500 femmes et de jeunes ruraux en techniques d'exploitation forestière.
- Activité 18.** Formation de 30 femmes et de jeunes ruraux et 10 agents de la DNCN¹⁰ en aménagement et gestion forestière.

6.4.Résultats et activités de l'objectif spécifique n°4 : Faciliter l'accès des jeunes au Financement de leurs projets

- Résultat 1.** *2,25 milliards de Francs CFA sont mobilisés par l'Etat pour assurer le financement des projets d'entreprise des jeunes et le système de garantie existant de financement des projets est renforcé par 1,125 milliard de Francs CFA.*
- Activité 1.** Recherche et mobilisation des ressources internes et externes pour constituer des lignes de crédit.
- Activité 2.** Suivi de la gestion des lignes de crédit.
- Activité 3.** Restructuration du Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi (FARE).
- Résultat 2 :** *1 000 projets sont financés et entraînant la création de 3 000 emplois directs.*
- Activité** Appui-conseil pour l'accès au crédit et la garantie.
- Résultat 3 :** *500 entreprises sont pérennisées au terme du PEJ.*
- Activité :** Appui-conseil aux entreprises créées.

7. CADRE INSTITUTIONNEL

Le PEJ s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et du Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement.

Il a également pour fondement :

- La loi N°92-020/AN RM du 23 septembre 1992 portant Code du Travail ;

¹⁰ Direction Nationale de la Conservation de la Nature.

- l'Ordonnance N° 92-022/P-CTSP du 13 avril 1992 instituant les stages de qualification professionnelle des jeunes diplômés ;
- le Décret n° 01-175/PM-RM du 12 avril 2001 fixant les mécanismes institutionnels du CSLP ;
- Le Décret N° 01-577/PM-RM du 12 décembre 2001 fixant les modalités d'exécution du PNA/ERP ;
- Le Décret N°02 – 496/P-RM du 16 octobre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement modifié par le Décret N° 02- 505/P-RM du 11 novembre 2002 ;
- Les textes portant création, fixant l'organisation et les modalités d'organisation de l'Agence d'exécution du PEJ.

8. STRATEGIES D'INTERVENTION

La stratégie globale du PEJ repose sur le partenariat entre l'Etat, le secteur privé et les bénéficiaires. Il est prévu d'une part la conclusion de divers protocoles d'accord entre les différentes parties portant respectivement sur l'apprentissage, les stages de qualification professionnelle, la création et la gestion d'entreprise, la mobilisation et la gestion des lignes de crédit et d'autre part la mise en oeuvre d'un plan de communication du PEJ.

Le PEJ sera mis en œuvre par une Agence d'exécution créée à cet effet. Il répond au souci de pouvoir responsabiliser une structure qui sera tenue de rendre compte et d'atteindre les résultats escomptés.

Au titre de la composante 1, il est prévu d'initier un partenariat Etat/Secteur privé qui doit se concrétiser par la signature d'un Protocole d'Accord relatif à la promotion de l'emploi des jeunes. La conclusion d'un Protocole avec le secteur privé conforte les dispositions prescrites à l'article 7 du Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement.

Pour la composante 2, il est prévu la conclusion d'un protocole d'accord de partenariat Etat / Secteur Privé pour appuyer la création et la gestion d'entreprise par les jeunes. Ce protocole comporte diverses dispositions précisant les actions attendues de chaque partenaire. La liste des partenaires n'est pas exhaustive puisque l'adhésion au protocole reste ouverte.

Compte tenu de la spécificité de la composante 3 « Emploi rural et Travaux à haute intensité de main-d'œuvre », dénommé également Programme Multisectoriel d'Investissements Intensifs en Emploi Rural (PROMIIER) , il sera fait appel à l'expertise international à travers le BIT et le PNUD qui ont apporté une assistance technique et financière pour sa formulation. Elle sera mise en œuvre en collaboration et/ou partenariat avec le Ministère chargé de l'Equipement, le Ministère chargé de l'Agriculture, le Ministère chargé de l'Environnement, le Ministère chargé de la Jeunesse, etc.

En ce qui concerne la composante 4, un partenariat sera instauré avec les organismes de financement (Banques, Etablissements financiers, SFD) par la conclusion de conventions de gestion des lignes de crédit. Ces organismes pourront organiser des opérations de crédit en solitaire ou en pool avec d'autres institutions financières, en tant que chef de file ou membre.

Le FARE, étant donné qu'il gère des Fonds publics, sera restructuré et placé directement sous la tutelle du Ministère en charge de l'emploi. Sa nature juridique actuelle fait que ce Ministère n'a pas une grande emprise sur lui pour l'orienter vers des actions dynamiques concourant à la création d'emplois. Il est prévu d'allouer au FARE un pour cent (1%) de taux d'intérêt sur les prêts consentis par les organismes de financement sur les lignes de crédit mises à sa disposition par l'Etat, en vue de renforcer ses capacités de garantie.

Au stade initial de la mise en œuvre de chaque composante, une large consultation est prévue avec les institutions et organismes publics, les partenaires techniques et financiers, les organisations professionnelles, patronales et syndicales, les organisations de jeunes et de femmes, et les ONG.

Pour la mise en œuvre du PEJ le Gouvernement bénéficiera de l'assistance technique du Bureau Sous-Régional de l'OIT pour le Sahel (OIT/EMS)¹¹ qui a une vaste expérience en matière d'appui technique et administratif relatif à ce type d'intervention.

Dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies d'intervention du PEJ, les étapes du parcours d'un bénéficiaire sont les suivantes¹² :

- l'accueil et l'identification des demandeurs à un guichet capable d'une information fiable et d'un recensement exhaustif des données sur les demandeurs¹³ ;
- la maîtrise de la qualité de l'information / conseil délivré au public ;
- la vérification des capacités et des connaissances du public par des organisations compétentes afin de conseiller et d'orienter vers des situations professionnelles véritablement adaptées ;
- la contractualisation qui va formaliser les droits et devoirs du bénéficiaire ;
- la formation en situation de travail qui doit permettre au bénéficiaire de compléter ses connaissances théoriques tout en acquérant des compétences et la maîtrise du milieu professionnel ;
- la validation / certification du niveau dans le métier et l'insertion dans la vie active que ce soit par l'emploi salarié ou par l'auto emploi.

Ainsi :

- les jeunes, candidats à l'éligibilité aux composantes du PEJ, se présenteront à l'agence d'exécution pour être renseignés et enregistrés ;
- après identification et conseil, ils seront orientés vers des structures de positionnement et de vérification du projet professionnel ;
- les bénéficiaires retourneront ensuite à l'agence pour la contractualisation officielle de leur nouveau statut. Les financements et stages sont également contractualisés ;
- la formation en situation de travail requiert une étroite collaboration entre le centre de formation agréé, l'entreprise (tuteur du bénéficiaire) et le financeur. Le suivi est une activité essentielle pour la réussite de la formation / insertion et doit être planifié tout au long du stage.

A l'issue de l'apprentissage et du stage (qualification professionnelle ou création d'entreprise) le parcours du bénéficiaire sera validé.

Dans sa phase test, le Programme interviendra dans les régions administratives à forte croissance de main-d'œuvre et des activités économiques. L'Agence d'exécution chargée du PEJ procédera à une planification des interventions dans les différentes régions, conformément aux critères prédéfinis. Elle préparera également les différents contrats et conventions relatifs à la mise en œuvre des différentes composantes du PEJ.

¹¹ Un Programme Multilatéral de Coopération Technique PNUD/BIT relatif à l'assistance technique pour la mise en œuvre du PNA/ERP est en cours de négociation. Le Bureau sous-régional de l'OIT est également sollicité pour l'implémentation du PEJ.

¹² Voir en annexe le schéma opérationnel des composantes.

¹³ Il est envisagé de procéder à un recensement des jeunes âgés de 15 à 40 ans pour mesurer le taux de chômage de ce groupe et la contribution du PEJ à la résolution du chômage urbain et du sous-emploi rural.

9. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION

9.1. Mise en œuvre du PEJ

La Coordination de l'ensemble du PEJ sera assurée par le Ministère en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à travers l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes et le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ).

9.1.1 L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ)

Sous la tutelle du Ministre chargé de l'Emploi, l'Agence aura pour mission de concourir à la création d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes, en milieux rural et urbain, notamment en facilitant leur accès au marché du travail et au crédit. Elle sera donc chargée de :

- concevoir et mettre en œuvre des programmes de travaux à haute intensité de main-d'œuvre, de renforcement des capacités des jeunes ; de développement de l'entrepreneuriat, de création d'emplois pour les jeunes sans qualification en milieu urbain; de fixation des jeunes ruraux ;
- contribuer au développement de la composante emploi des programmes d'investissement publics et parapublics;
- faciliter l'accès des jeunes aux outils de production et de commercialisation ;
- faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi salarié ;
- rechercher des synergies avec des programmes de développement en cours ou en définition, ayant des incidences sur l'emploi comme le PNIR¹⁴, le PISE¹⁵, le PDUD¹⁶, le PNA/ERP¹⁷, le PASAOP¹⁸; le PDSA¹⁹, etc. ;
- mobiliser et gérer des ressources pour la promotion de l'emploi des jeunes;
- mettre en place, en collaboration avec les institutions financières, des dispositifs de financement des projets d'entreprises des jeunes ;
- aider les collectivités territoriales, en collaboration avec les Directions régionales de l'Emploi, à concevoir et mettre en œuvre des programmes locaux de création d'emplois pour les jeunes ;
- harmoniser les interventions en direction des jeunes des différents partenaires, à savoir l'Etat, les Collectivités Locales, les Organisations Non Gouvernementales, les populations, le Secteur privé, les partenaires au développement et les autres partenaires techniques et financiers ;
- mettre en place un réseau de partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir l'emploi des jeunes.

L'agence sera créée sous forme d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA). Elle aura comme organes : un Conseil d'administration, une Direction Générale, des Départements opérationnels, une Direction Administrative et Financière et une Agence Comptable. Elle disposera également d'un Comité de Gestion comprenant les représentants du personnel.

¹⁴ Programme National d'Infrastructures Rurales

¹⁵ Programme d'Investissement sur le Secteur de l'Education

¹⁶ Programme de Développement Urbain et Décentralisation

¹⁷ Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de la Réduction de la Pauvreté

¹⁸ Programme d'Appui aux Services agricoles et Paysannes

¹⁹ Programme de Développement du Secteur de l'Artisanat

Le Conseil d'administration sera composé des représentants des jeunes, du secteur privé et des pouvoirs publics. Il sera présidé par le ministre chargé de l'Emploi, assisté de deux vice-présidents. Le premier vice-président sera le représentant du ministre chargé de la Jeunesse et le second vice-président le représentant du secteur privé.

Une lettre de mission du Ministre chargé de l'Emploi fixera des indicateurs précis de performance qui constitueront la base référentielle de l'évaluation de l'Agence. En outre, l'Agence aura un manuel de procédures administrative, budgétaire et comptable.

Bien qu'étant soumis aux grands principes généraux en matière de comptabilité publique, l'Agence aura également un mode de gestion qui donnera des garanties sûres et susceptibles de rencontrer les préoccupations et exigences des bailleurs de fonds extérieurs.

L'Agence sera dotée de deux catégories de ressources distinctes : l'une pour son fonctionnement et l'autre pour le financement des programmes de création d'emplois sous la forme d'un compte d'affectation spéciale.

9.1.2. Le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ)

Un Compte d'affectation spécial dénommé « Fonds National pour l'Emploi des Jeunes » sera ouvert dans les écritures de l'Agence Comptable Centrale du Trésor pour financer les programmes de création d'emplois des jeunes, conçus et mis en œuvre par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes. Toutefois, en cas de besoin, un compte financier distinct du compte ordinaire du Trésor sera ouvert au nom du Fonds National pour l'Emploi des Jeunes à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

le Ministre chargé de l'Emploi ou son représentant sera l'ordonnateur du FNEJ. L'Agent Comptable Central du Trésor sera le comptable assignataire.

Le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes recevra une dotation initiale de l'Etat. Outre la subvention annuelle allouée par l'Etat, inscrite au budget national et des subventions non affectées des entreprises publiques et autres personnes morales ; les ressources du Fonds proviendront :

- des produits des placements effectués sur ses ressources ;
- des intérêts des prêts consentis aux jeunes ;
- des financements consentis par les partenaires au développement en vertu des conventions et accords conclus avec le Gouvernement ;
- des produits provenant des prestations de service ;
- des produits tirés des tombolas organisés au profit du Fonds ;
- de la participation des collectivités territoriales sous forme de subventions ;
- des revenus du patrimoine ;
- des dons, legs, subventions, ristournes et libéralités de toute nature qu'il est appelé à recueillir ;
- des ressources diverses.

Les dépenses du Fonds National pour l'Emploi des Jeunes seront constituées exclusivement par :

- le financement des programmes de création d'emplois pour les jeunes conçus et mis en œuvre par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes ;
- la mise en place de lignes de crédit pour le financement des investissements ou du fonds de roulement des entreprises créées par les jeunes ;
- la mise en place de lignes de crédit pour les prêts participatifs ;

- la mise en place d'un fonds de garantie.

Les opérations de recettes et de dépenses du Fonds National pour l'Emploi des Jeunes seront exécutées dans les mêmes conditions que celles du Budget d'Etat.

Un Comité Technique d'Orientation et de Contrôle assistera le Ministre chargé de l'Emploi pour l'administration du Fonds National pour l'Emploi des Jeunes. Ce comité :

- examinera et approuvera les orientations stratégiques, le programme prévisionnel annuel d'actions du Fonds ;
- examinera et approuvera le projet de budget annuel du Fonds ;
- statuera sur les demandes de financement de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes ;
- approuvera le rapport annuel d'activités et le rapport financier annuel du Fonds présenté par le Directeur Général de l'APEJ;
- Veillera au suivi des projets financés sur les ressources du Fonds.

Le Comité sera composé des représentants des pouvoirs publics et des jeunes. Son Secrétariat sera assuré par le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes.

Les règles de son fonctionnement seront fixées par un règlement intérieur approuvé par un arrêté conjoint du Ministre chargé des finances et du Ministre chargé de l'Emploi.

Une lettre de mission conjointe du Ministre chargé des Finances et du Ministre chargé de l'Emploi fixera des indicateurs précis de performances qui constitueront la base référentielle de l'évaluation du Fonds. Le fonds sera également pourvu d'un manuel de procédures administrative, budgétaire et comptable.

Le Fonds mettra à la disposition des jeunes, à travers l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, quatre guichets :

- Le premier guichet dénommé « Programmes de création d'emplois » est destiné à la prise en charge des programmes conçus et mis en œuvre par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes.
- Le second guichet dénommé « Financement de projets » est destiné à la mise en place, par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, des lignes de crédit au sein des institutions financières pour financer les investissements ou les fonds de roulement des entreprises créées par les jeunes.
- Le troisième guichet dénommé « Prêts participatifs » est destiné à apporter, à travers l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, un appui financier aux jeunes pour libérer leurs apports ; sous forme de prêts participatifs.
- Le quatrième guichet dénommé « Fonds de garantie » est destiné à apporter aux organismes de financement, agréés par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, un aval pour couvrir les risques liés aux crédits à octroyer aux projets initiés par les jeunes.

9.2. Collecte des informations pour le suivi et l'évaluation

Dès le démarrage des activités de chaque composante, un nombre limité (5 à 8) d'indicateurs de réalisation sera retenu pour chaque objectif spécifique.

Des collectes d'informations seront effectuées par L'agence en collaboration avec l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF), pendant la durée d'exécution du PEJ.

9.3. Evaluation externe indépendante du PEJ

Une évaluation externe indépendante sera conduite à mi - parcours. Elle sera organisée par le Gouvernement en collaboration avec les partenaires. Les résultats de cette évaluation seront incorporés dans un schéma actualisé et un plan de travail révisé.

Le PEJ fera également l'objet d'une autre évaluation externe indépendante au terme de son exécution.

10. COÛT ET FINANCEMENT DU PEJ

10.1. Coût du programme

Le coût total du programme est estimé à **18 572 340 468 Francs CFA**. Le tableau n° 1 figurant en annexe présente le coût par composante et par année sur une période de cinq ans. Il se répartit comme suit :

- **Composante 1** « Renforcement de l'employabilité des jeunes » : **7 478 643 522 Francs CFA**; soit **40,27%** du coût global, dont :
 - **5 065 350 000 Francs CFA** pour la sous-composante 1 « Apprentissage » ;
 - **2 413 293 522 Francs CFA** pour la sous-composante 2 « Stage de qualification professionnelle ».
- **Composante 2** « Développement de l'Entrepreneuriat des jeunes » : **1 998 821 946 Francs CFA** ; soit **10,76%** du coût global.
- **Composante 3** « Emploi Rural et Travaux à haute Intensité de Main d'oeuvre » : **4 957 125 000 Francs CFA** ; soit **26,69%**.du coût global.
- **Composante 4** « Accès des jeunes au crédit » : **3 475 000 000 Francs CFA** ; soit **18,71%** du coût global, dont :
 - **2 250 000 000 Francs CFA** comme lignes de crédit pour le financement des micro, petites et moyennes entreprises créées par les jeunes ;
 - **1 125 000 000 Francs CFA** pour la garantie ;
 - **100 000 000 Francs CFA** au titre des frais de suivi des projets financés.
- **Fonctionnement de l'Agence d'exécution** du PEJ : **662 750 000 Francs CFA**; soit **3,57%** du coût global.

10.2. Financement du programme

Le financement du programme est recherché tant au niveau de l'Etat que du secteur privé et des bénéficiaires directs pour un montant global de **18 572 340 468 Francs CFA**.

10.2.1. Etat

Le financement sollicité de l'Etat sur la période 2003-2007 s'élève à **17 594 102 033 Francs CFA** soit **94,73%** du total du financement requis et se décompose comme suit :

- Composante 1 « Renforcement de l'employabilité des jeunes » : **6 700 287 282 Francs CFA**, dont **5 065 350 000 Francs CFA** pour la sous-composante 1 « Apprentissage des jeunes » et **1 634 937 282 Francs CFA** pour la sous-composante 2 « Stage de qualification professionnelle».
- Composante 2 « Développement de l'entrepreneuriat des jeunes » : **1 798 939 751 Francs CFA**.
- Composante 3 « Emploi rural et travaux à haute intensité de main-d'œuvre » : **4 957 125 000 Francs CFA**.
- Composante 3 « Accès des jeunes au crédit » : **3 475 000 000 Francs CFA** ; dont **2,25 milliards de Francs CFA** pour le financement des projets, **1,125 milliards Francs CFA** pour la garantie et **100 millions Francs CFA** pour le suivi des projets financés.
- Frais de fonctionnement de l'Agence d'exécution: **662 750 000 Francs CFA**.

10.2.2. Secteur privé

Le financement sollicité du Secteur privé sur la période 2003-2007 est estimé à **778 356 240 Francs CFA** pour la sous-composante 2 « Stage de qualification professionnelle» ; soit **4,20%** du total du financement.

10.2.3. Bénéficiaires

Le financement sollicité des bénéficiaires sur la période 2003-2007 s'élève à **199 882 195 Francs CFA** au titre de la composante 2 « Développement de l'entrepreneuriat des jeunes » ; soit **1,07%** du coût total du PEJ.

11. INDICATEURS DU PEJ

Des indicateurs ont été identifiés pour pouvoir évaluer le PEJ à mi-parcours et au terme de son exécution. Ces indicateurs seront désagrégés par sexe.

Objectifs	Indicateurs
<p>Objectif global : Contribuer au développement économique du Mali en offrant aux jeunes (hommes et femmes) le maximum de possibilités d'emploi, tant dans le domaine de l'emploi salarié que de l'emploi indépendant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de candidats inscrits au PEJ ; - Nombre de jeunes formés ; - Nombres d'emplois créés.
<p>Objectif spécifique 1 : Renforcer l'employabilité des jeunes par l'apprentissage et les stages de qualification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes reçues. - Nombre de jeunes ayant reçu des formations en Apprentissage. - Nombre de jeunes admis en stages de qualification professionnelle. - Nombre d'entreprises impliquées. - Nombre de centres de formation impliqués. - Nombre d'actions de formation. - Nombre de domaines de formation identifiés. - Nombre de jeunes ayant obtenu un emploi temporaire. - Nombre de jeunes ayant obtenu un emploi permanent. - Nombre de jeunes femmes bénéficiaires.
<p>Objectif spécifique 2 : Développer l'entrepreneuriat des jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes formés en création d'entreprise. - Nombre de jeunes formés en gestion d'entreprise. - Nombre d'études de faisabilité réalisées. - Nombre d'actions de formation. - Nombre de réseaux de jeunes créateurs.
<p>Objectif spécifique 3 : Faciliter l'accès des jeunes ruraux au marché du travail à travers les travaux à haute intensité de main-d'oeuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares de périmètres irrigués à l'ON et à l'ORS. - Nombre d'hectares de périmètres irrigués par micro-barrages ou aménagement de bas-fonds - Nombre d'hectares reboisés, de forêts classées et villageoises aménagées - Nombre de kilomètres de brise-vent aménagés - Nombre d'hectares reboisés pour la protection , - Nombre d'ouvrages de lutte contre l'érosion construits - Nombre de kilomètres de pistes communales réhabilitées - Nombre de kilomètres de pistes de production réhabilitées - Taux de financement de l'entretien courant par les communes et les usagers - Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs de génie rural formés - Nombre de cadres techniques (ingénieurs et techniciens supérieurs) des bureaux d'études et des agences de maîtrise d'ouvrage délégué formés - Nombre de cadres gérants et de chefs de chantier/chefs d'équipe des PME formés - Nombre d'associations dont les membres ont été formé - Nombre d'élus et agents communaux formés - Nombre de chefs cantonniers/tâcherons formés - Nombre de femmes et de jeunes ruraux et d'agents de la DNCN formés

Objectifs	Indicateurs
Objectif spécifique 4 : Faciliter l'accès des jeunes au crédit.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets soumis au financement. - Nombre de projets financés. - Nombre d'entreprises créées. - Nombre d'emplois générés par les entreprises créées. - Montant du crédit accordé. - Montant de l'apport des jeunes. - Taux de remboursement du crédit. - Nombre de crédits en souffrance. - Nombre de projets garantis. - Montant de la garantie accordée. - Montant de la garantie mobilisée.

12. SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION

- Les rapports d'activités des agences d'exécution des structures d'accueil privées et gouvernementales ou de la société civile ;
- Le nombre de contrats de prestation avec les structures d'accueil ;
- Les protocoles signés avec les différents partenaires ;
- Les rapports gouvernementaux ;
- Les rapports de suivi trimestriels semestriels et à mi-parcours ;
- Les Statistiques sur les populations ;
- Le rapport d'évaluation de la première phase.

13. CONDITIONS DE REUSSITE DU PEJ

Les conditions de réussite se situent à plusieurs niveaux :

- **Etat/Gouvernement** :
 - Information Education et Sensibilisation ;
 - Plaidoyer pour la mobilisation de ressources;
 - Bonne coordination des actions ;
 - Suivi rapproché et rigoureux des activités ;
 - Adoption de mesures incitatives (fiscales, appui institutionnel);
 - Relecture de l'Ordonnance n°92-022 / P-CTSP du 13 avril 1992 et de son Décret d'application portant sur les stages de qualification professionnelle ;
 - Bonne gouvernance.

- **Agences d'exécution** :
 - Disponibilité des fonds ;
 - Collaboration avec les partenaires ;
 - Signature des protocoles et conventions d'exécution ;
 - Respect des engagements par les acteurs.

- **Structures d'accueil:**
 - Adhésion au PEJ. ;
 - Disponibilité à fournir l'assistance nécessaire ;
 - Signature des contrats ;
 - Respect des engagements par les acteurs.

- **Bénéficiaires** :

- Adhésion au PEJ. ;
- Respect des engagements par les acteurs.

14. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour la réussite du PEJ :

- Allègement des charges fiscales des entreprises ou structures d'accueil des jeunes stagiaires ;
- Appui aux jeunes pour la création de réseaux d'entreprises afin de faciliter l'écoulement des produits et minimiser certaines charges liées à l'activité ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication efficace.

15. CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME EMPLOI – JEUNES (PEJ)

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	STRUCTURES RESPONSABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<p>Objectif global</p> <p>Contribuer au développement économique du Mali en offrant aux jeunes (hommes et femmes) le maximum de possibilités d'emploi, tant dans le domaine de l'emploi salarié que de l'emploi indépendant.</p>	<p>Le potentiel de main-d'œuvre qualifiée est renforcé de 37 500 jeunes et emplois créés.</p>	<p>Activité 1 : Renforcer l'employabilité des jeunes par l'apprentissage et les stages de qualification.</p> <p>Activité 2 : Développer l'entrepreneuriat des jeunes</p> <p>Activité 3 : Faciliter l'accès des jeunes au crédit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de candidats inscrits au PEJ ; - Nombre de jeunes formés ; - Nombres d'emplois créés. 	<p>MTFP ; MDCEFP ; Agence d'exécution du PEJ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports d'activités des agences d'exécution des structures d'accueil publiques et privées ou de la société civile. ▪ Les contrats de prestation avec les structures d'accueil. ▪ Les protocoles signés avec les différents partenaires. ▪ Les rapports de suivi trimestriels, semestriels et annuels des Comités. ▪ La Revue à mi-parcours. ▪ Le rapport d'évaluation de fin de programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des ressources disponibles pour la mise en œuvre du PEJ. - Engagement au niveau national de toutes les parties prenantes et prise en compte de l'emploi dans les politiques et stratégies de développement en cours, notamment dans le CSLP. - Adhésion de l'ensemble des partenaires au PEJ. - Bonne coordination des actions. - Suivi rapproché et rigoureux des activités. - Adoption de mesures incitatives (fiscales, appui institutionnel). - Renforcement des capacités du FAFPA. - Bonne gouvernance. - Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication. - Bonne collaboration entre les partenaires au PEJ. - Synergie des activités des agences d'exécution. - Signature des protocoles et conventions d'exécution. - Respect des engagements par les acteurs.
<p>Objectif spécifique 1 : Renforcer l'employabilité des jeunes par l'apprentissage et les stages de qualification.</p>	<p>12 500 jeunes sont accueillis en apprentissage (7 500) et en stage de qualification professionnelle (5 000), 3000 emplois créés.</p>	<p>Activité 1. Identification des capacités d'accueil en matière d'apprentissage et de stage de Qualification professionnelle.</p> <p>Activité 2. Définition des filières de formation pour l'apprentissage et des secteurs pour les stages de qualification professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes reçues. - Nombre de jeunes ayant reçu des formations en Apprentissage. - Nombre de jeunes admis en stages de 	<p>MTFP ; MDCEFP ; Agence d'exécution du PEJ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports d'activités des agences d'exécution des structures d'accueil publiques et privées ou de la société civile. ▪ Les contrats de 	<ul style="list-style-type: none"> - Relecture de l'Ordonnance n°92-022.P-CTSP du 13 avril 1992 et de son Décret d'application portant sur les stages de qualification professionnelle. - Adaptation des dispositions régissant l'apprentissage dans

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	STRUCTURES RESPONSABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
		<p>Activité 3. Conception de programmes de formation pour l'apprentissage.</p> <p>Activité 4. Préparation des termes de référence pour l'apprentissage et le stage de qualification professionnelle.</p> <p>Activité 5. Création de bases de données au sein de Agence d'exécution du PEJ.</p> <p>Activité 6. Réception et traitement des demandes des jeunes.</p> <p>Activité 7. Test et/ou bilan de compétences des jeunes candidats aux PEJ.</p> <p>Activité 8. Placement des jeunes.</p> <p>Activité 9. Suivi et évaluation des jeunes placés.</p>	<p>qualification professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises impliquées. - Nombre de centres de formation impliqués. - Nombre d'actions de formation. - Nombre de domaines de formation identifiés. - Nombre de jeunes ayant obtenu un emploi temporaire. - Nombre de jeunes ayant obtenu un emploi permanent. - Nombre de jeunes femmes bénéficiaires. 		<p>prestation avec les structures d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports de suivi trimestriels, semestriels et annuels des Comités. ▪ La Revue à mi-parcours. ▪ Le rapport d'évaluation de fin de programme. 	<p>le Code du Travail au Secteur de l'Artisanat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des ressources.
<p>Objectif spécifique 2 : Développer l'entrepreneuriat des jeunes.</p>	<p>25 000 jeunes formés, 8000 plans d'affaires élaborés.</p>	<p>Activité 1. Information et sensibilisation des jeunes.</p> <p>Activité 2. Accueil et sélection des candidats.</p> <p>Activités 3. Elaboration des termes de référence de la formation et du suivi des jeunes candidats.</p> <p>Activités 4. Lancement des avis d'appel d'offres pour la sélection des organismes de formation.</p> <p>Activité 5. Mise en œuvre des programmes de formation.</p> <p>Activité 6. Appui aux jeunes pour la réalisation des études de faisabilité de leurs projets.</p> <p>Activité 7. Facilitation de l'accès des jeunes aux informations commerciales et technologiques.</p> <p>Activité 8. Facilitation du parrainage des jeunes.</p> <p>Activité 9. Assistance et suivi des jeunes créateurs d'entreprise.</p> <p>Activité 10. Diffusion des «success story».</p> <p>Activité 11. Institution de prix du Président de la République.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes formés en création d'entreprise. - Nombre de jeunes formés en gestion d'entreprise. - Nombre d'études de faisabilité réalisées. - Nombre d'actions de formation. - Nombre de réseaux de jeunes créateurs. 	<p>MTFP ; MDCEFP ; Agence d'exécution du PEJ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports d'activités des agences d'exécution des structures d'accueil publiques et privées ou de la société civile. ▪ Les contrats de prestation avec les structures d'accueil. ▪ Les rapports de suivi trimestriels, semestriels et annuels des Comités. ▪ La Revue à mi-parcours. ▪ Le rapport d'évaluation de fin de programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des ressources. - Contribution des jeunes aux frais de formation.

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	STRUCTURES RESPONSABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
		Activité12. Appui à la création d'un réseau des jeunes créateurs d'entreprises.				
Objectif spécifique 3 : Emploi rural et travaux à haute intensité de main-d'oeuvre		<p>Activité 1. Aménagement de périmètres irrigués à l'Office du Niger, selon l'approche HIMO.</p> <p>Activité2. Aménagement de périmètres irrigués à l'Office riz Ségou, selon l'approche HIMO.</p> <p>Activité 3. Aménagement de périmètres irrigués par micro-barrages ou aménagement de bas-fonds dans les régions de Koulikoro et Kayes, selon l'approche HIMO.</p> <p>Activité 4. Reboisement de bassins d'approvisionnement en bois des villes de Bamako, Kayes et Ségou.</p> <p>Activité 5. Aménagement de forêts classées et villageoises des bassins d'approvisionnement en bois des villes de Bamako, Kayes et Ségou.</p> <p>Activité 6. Aménagement de brise-vent, de reboisement de protection et d'ouvrages de lutte contre l'érosion des zones arides et semi-arides du Mali.</p> <p>Activité 7. Réhabilitation de pistes communales en appliquant l'approche HIMO et le principe de traitement des points critiques dans 40 communes.</p> <p>Activité 8. Réhabilitation de pistes de production selon les systèmes communaux d'entretien courant testés et mis en place dans 80 communes des zones d'intervention.</p> <p>Activité 9. Financement de l'entretien courant par les communes et les usagers à partir des Fonds locaux d'entretien constitués et budgétisation de la participation communale aux coûts d'entretien courant.</p>	<p>- Nombre d'hectares de périmètres irrigués à l'ON</p> <p>- Nombre d'hectares de périmètres irrigués à l'ORS</p> <p>- Nombre d'hectares de périmètres irrigués par micro-barrages ou aménagement de bas-fonds</p> <p>- Nombre d'hectares reboisés</p> <p>- Nombre d'hectares de forêts classées et villageoises aménagées</p> <p>- Nombre de kilomètres de brise-vent aménagés, nombre d'hectares reboisés pour la protection ,nombre d'ouvrages de lutte contre l'érosion construits</p> <p>-Nombre de kilomètres de pistes communales réhabilitées</p> <p>Nombre de kilomètres de pistes de production réhabilitées</p> <p>-Taux de financement de l'entretien courant par les communes et les usagers</p>	MEF; MAEP;. MENV; MTFP ; MJ MDCEFP ; Agence d'exécution du PEJ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête auprès des bénéficiaires de l'exploitation et de la gestion des forêts. ▪ Visite sur le terrain . ▪ Etudes d'impact. ▪ Visites sur le terrain. ▪ Contrôle d'études techniques. ▪ Vérification visuelle. ▪ Enquête/sondage de trafic ▪ Enquête ponctuelles ▪ Documents budgétaires et comptables des communes ▪ Etudes techniques et réalisations caractérisées par des solutions techniques appropriées ▪ Vérification de la qualité des chantiers-école mis en place ▪ Vérification rapports fin de stage ▪ Qualité d'études ▪ PV réunions ADB ▪ Efficacité de l'irrigation et rendements ▪ Pistes bien Entretienues 	<p>- Travaux en amont de grande envergure pris en charge par l'Office du Niger</p> <p>- Etude technique et travaux en amont de grande envergure pris en charge par l'Office Riz Ségou</p> <p>- Problèmes fonciers résolues</p> <p>- Budgétisation par les communes du coût de l'entretien courant ou prise en charge de l'entretien courant par des associations d'usagers</p>

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	STRUCTURES RESPONSABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
		<p>Activité10.Formation d' ingénieurs et techniciens supérieurs de génie rural dans l'encadrement et la mise à place des chantiers-école réalisés en HIMO.</p> <p>Activité11.Formation de cadres techniques (ingénieurs et techniciens supérieurs) des bureaux d'études et des agences de maîtrise d'ouvrage délégué à la conception, à la planification, à la réalisation, au suivi et au contrôle des travaux hydro-agricoles et des pistes en terre réalisées en HIMO.</p> <p>Activité12.Formation de 60 cadres gérants et de 120 chefs de chantier/chefs d'équipe des PME aux techniques routières HIMO/aux techniques d'aménagements réalisés en HIMO.</p> <p>Activité13.Formation de 25 associations (4 membres formés par association) à la gestion d'eau de périmètres irrigués et à l'introduction de nouvelles cultures.</p> <p>Activité14.Formation dans 80 élus et agents communaux d'élus et d'agents des communes rurales à la gestion et à l'entretien de leurs infrastructures,notammentles travaux d'entretien des routes en terre.</p> <p>Activité15.Formation de 40 chefs cantonniers/tâcheronsdans l'entretien courant des pistes en terre.</p> <p>Activité16.Formation de 120 femmes et de jeunes ruraux en techniques de production de plants.</p> <p>Activité17.Formation de 500 femmes et de jeunes ruraux en techniques d'exploitation forestière.</p> <p>Activité18.Formation de 30 femmes et de jeunes ruraux et 10 agents de la DNCN en aménagement et gestion forestière.</p>	<p>- Nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs de génie rural formés</p> <p>-Nombre de cadres techniques (ingénieurs et techniciens supérieurs) des bureaux d'études et des agences de maîtrise d'ouvrage délégué formés</p> <p>- Nombre de cadres gérants et de chefs de chantier/chefs d'équipe des PME formés</p> <p>- Nombre d'associations dont les membres ont été formé</p> <p>- Nombre d'élus et agents communaux formés</p> <p>- Nombre de chefs cantonniers/tâcherons formés</p> <p>- Nombre de femmes et de jeunes ruraux formés</p> <p>- Nombre de femmes et de jeunes ruraux formés</p> <p>Nombre de femmes et de jeunes ruraux et d'agents de la DNCN formés</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de pépinières/Chantiers-école 	

OBJECTIFS	RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	STRUCTURES RESPONSABLES	SOURCES DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Objectif spécifique 4 : Faciliter l'accès des jeunes au crédit.	Résultat 1 : 2,250 milliards Francs CFA mobilisés pour les lignes de crédit ; 1,125 milliard Francs CFA mobilisés pour la garantie et 100 millions Francs CFA pour le suivi des Projets financés.	Activité 1. Recherche et mobilisation des ressources pour les lignes de crédit. Activité 2. Suivi de la gestion des lignes de crédit. Activité 3. Restructuration du Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi (FARE).	- Nombre de projets soumis au financement. - Nombre de projets financés. - Nombre d'entreprises créées. - Nombre d'emplois générés par les entreprises créées. - Montant du crédit accordé.	MTFP ; MDCEFP ; Agence d'exécution du PEJ.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports d'activités des agences d'exécution des structures d'accueil publiques et privées ou de la société civile. ▪ Les contrats de prestation avec les structures d'accueil. ▪ Les rapports de suivi trimestriels, semestriels et annuels des Comités. ▪ La Revue à mi-parcours. ▪ Le rapport d'évaluation de fin de programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de lignes de crédit. - Renforcement des capacités du FARE. - Respect des engagements par les acteurs.
	Résultat 2 : 1000 projets financés générant 3000 emplois.	Activité : Appui-conseil pour l'accès au crédit et à la garantie.	- Montant de l'apport des jeunes. - Taux de remboursement du crédit. - Nombre de crédits en souffrance. - Nombre de projets garantis. - Montant de la garantie accordée. - Montant de la garantie mobilisée.			
	Résultat 3 : 1.000 entreprises pérennisées au terme du PEJ.	Activité : Appui-conseil aux entreprises créées.				

ANNEXES

- A. Tableaux financiers du PEJ
- B. Note explicative concernant l'estimation budgétaire du Programme Emploi-Jeunes
- C. Etapes du parcours d'un jeune éligible au PEJ
- D. Projets de protocoles d'accord de partenariat

Tableau A1 : COÛT DU PROGRAMME EMPLOI-JEUNES PAR ANNEE

ANNEES	APPRENT.	STAGE	ENTREP.	EMP . rural	LIGNES DE CREDIT	GARANTIE	SUIVI DES PROJETS FINANCES	AGENCE D'EXECUTION	TOTAUX
1	228 826 000	268 143 725	218 086 732	229 556 250	250 000 000	125 000 000	10 000 000	204 500 000	1 534 112 707
2	942 150 000	536 287 449	445 233 167	824 250 000	500 000 000	250 000 000	15 000 000	118 250 000	3 631 170 616
3	1 668 114 000	536 287 449	452 162 995	1 260 825 000	500 000 000	250 000 000	20 000 000	113 000 000	4 800 389 444
4	1 471 488 000	536 287 449	442 039 819	1 275 825 000	500 000 000	250 000 000	25 000 000	106 500 000	4 607 140 268
5	754 772 000	536 287 450	441 299 233	1 366 668 750	500 000 000	250 000 000	30 000 000	120 500 000	3 999 527 433
Totaux	5 065 350 000	2 413 293 522	1 998 821 946	4 957 125 000	2 250 000 000	1 125 000 000	100 000 000	662 750 000	18 572 340 468

TABLEAU A2 : FINANCEMENT DU PEJ PAR LES PARTENAIRES ET PAR ANNEE

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Totaux
1. ETAT						
Apprentissage	228 826 000	942 150 000	1 668 114 000	1 471 488 000	754 772 000	5 065 350 000
Stage de qualification	268 143 725	341 698 389	341 698 389	341 698 389	341 698 390	1 634 937 282
Entrepreneuriat (90%)	196 278 059	400 709 850	406 946 696	397 835 837	397 169 310	1 798 939 751
Emploi rural et travaux HIMO	229 556 250	824 250 000	1 260 825 000	1 275 825 000	1 366 668 750	4 957 125 000
Lignes de crédit	250 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	2 250 000 000
Garantie	125 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 125 000 000
Suivi des projets financés	10 000 000	15 000 000	20 000 000	25 000 000	30 000 000	100 000 000
Agence d'exécution	204 500 000	118 250 000	113 000 000	106 500 000	120 500 000	662 750 000
S/Total (Etat)	1 512 304 034	3 392 058 239	4 560 584 085	4 368 347 226	3 760 808 450	17 594 102 033
2. SECTEUR PRIVE						
Apprentissage	0	0	0	0	0	0
Stage de qualification	0	194 589 060	194 589 060	194 589 060	194 589 060	778 356 240
Entrepreneuriat	0	0	0	0	0	0
Lignes de crédit	0	0	0	0	0	0
Garantie	0	0	0	0	0	0
S/Total (Secteur privé)	0	194 589 060	194 589 060	194 589 060	194 589 060	778 356 240
3. BENEFICIAIRE						
Apprentissage	0	0	0	0	0	0
Stage de qualification	0	0	0	0	0	0
Entrepreneuriat (10%)	21 808 673	44 523 317	45 216 300	44 203 982	44 129 923	199 882 195
Lignes de crédit	0	0	0	0	0	0
Garantie	0					0
S/Total (Bénéficiaires)	21 808 673	44 523 317	45 216 300	44 203 982	44 129 923	199 882 195
TOTAUX	1 534 112 707	3 631 170 616	4 800 389 445	4 607 140 268	3 999 527 433	18 572 340 468

ANNEXE B : NOTE EXPLICATIVE DE L'ESTIMATION BUDGETAIRE DU PROGRAMME EMPLOI-JEUNES
--

□ **Composante « renforcement de l'employabilité des jeunes »**

• **Apprentissage (Tableau B1)**

Le coût total de la sous-composante « Apprentissage » de la composante 1 « Renforcement de l'employabilité des Jeunes » se décompose comme suit :

○ **Formation en centre de formation**

Les calculs ont été faits sur la base des coûts moyens de la formation par apprentissage actuellement pratiqués dans le secteur de l'artisanat. Ces coûts, toutes taxes comprises, sont les suivants :

120 600 FCFA par apprenti la première année
121 300 FCFA par apprenti la deuxième année
128 100 FCFA par apprenti la troisième année

Il est prévu de faire bénéficier **7 500** apprentis sur les périodes suivantes : **1 000** jeunes en 2003-2005 ; **3 250** jeunes en 2004-2006 et **3 250** jeunes en 2005-2007.

Le coût de la formation en centre de formation sur trois (3) ans reviendra à **370 000 FCFA** par jeune. Ce qui correspondra à une enveloppe de **2 775 000 000 FCFA** à la charge de l'Etat.

○ **Formation en entreprise**

L'entreprise est le premier lieu de formation par apprentissage. A cet effet, il est prévu la rémunération de l'apprentissage en entreprise où le maître d'apprentissage (qui encadre l'apprenti) travaille sur la base d'un cahier des charges.

Une indemnité forfaitaire de **21 000 FCFA** est payée par an au formateur en entreprise pour chaque apprenti reçu.

Le montant de cette indemnité sur 3 ans reviendra à **63 000 FCFA** par apprenti reçu. Ce qui correspondra à une enveloppe de **472 500 000 FCFA** à la charge de l'Etat.

○ **Indemnités de déplacement des apprentis**

Une indemnité de déplacement sera payée à l'apprenti pour lui faciliter la fréquentation du centre de formation. Cette indemnité est estimée à **500 FCFA** par déplacement de l'apprenti dans le centre de formation.

Il est prévu deux déplacements dans le centre de formation par semaine pendant 27 semaines de formation technique dans l'année. Ainsi, l'indemnité de déplacement sur trois (3) ans reviendra à **81.000 FCFA** par apprenti.

Il est prévu de faire bénéficier 8500 apprentis sur les périodes suivantes : 2003-2005 ; 2004-2006 ; 2005-2007, soit 1000 jeunes pour la première cohorte, 3250 jeunes pour la seconde et 3250 jeunes pour la troisième. Ce qui correspondra à une enveloppe de **607 500 000 FCFA** à la charge de l'Etat.

- **Assurance sociale**

L'assurance sociale, à la charge de l'Etat et déterminée sur la base des coûts de formation en centre et en entreprise (6% de ces coûts), s'élève à **194 850 000 FCFA**.

- **Dépenses d'exploitation**

- Elaboration de programmes de formation

Il est prévu d'élaborer 15 programmes de formation sur la période du PEJ. Le coût d'élaboration des programmes reviendra à **750 000 FCFA** par programme. Ce qui correspondra à **11 250 000 FCFA** ;

- Formation de formateurs et de maîtres d'apprentissage.

Il est prévu de former **200** formateurs ou maîtres d'apprentissage sur **5 ans**. Le coût de la formation reviendra à **150 000 FCFA** par personne. Ce qui correspondra à **30 000 000 FCFA** ;

- Suivi des jeunes placés en apprentissage

Le suivi des jeunes placés en apprentissage coûtera **974 250 000 FCFA** sur 5 ans.

Le coût de l'Apprentissage est estimé à **5 065 350 000 Francs CFA**.

- **Stage de qualification professionnelle** (Tableaux B2 et B3)

- **Allocations de stage**

Les allocations à verser aux stagiaires ont été calculées sur la base des dispositions de l'Ordonnance n°92-022.P-CTSP du 13 avril 1992 et de son décret d'application qui stipulent que le stagiaire doit percevoir **50%** du salaire de base de celui qui devrait occuper le poste. Toutefois, cette allocation ne doit pas dépasser **50.000 CFA**.

Les effectifs selon les diplômes ont été déterminés en fonction de la configuration des Jeunes Diplômés demandeurs de stage de qualification professionnelle enregistrés au niveau de l'ANPE. Cela donne les taux suivants :

Doctorat/DEA	:	10%
Maîtrise/Licence	:	20%
DUTS	:	15%
BT	:	35%
CAP	:	20%

Le tableau B2 présente l'état des allocations de stage de qualification pour une année.

Cinq cohortes de jeunes stagiaires sont prévues sur les périodes suivantes : **2003, 2004, 2005, 2006 et 2007**. Chaque jeune doit en principe effectuer une année de stage : les six premiers mois à la charge de l'Etat et les six mois suivants à la charge de l'entreprise participant au PEJ.

Sur les périodes indicatives précitées, les allocations de stage coûteront **1 751 301 540 Francs CFA**.

○ **Assurance sociale**

A ces allocations, il faut ajouter l'assurance sociale (Accidents du travail et maladies professionnelles) au taux de **6%** qui s'élève à **105 078 092 Francs CFA**.

○ **Frais de gestion et de suivi**

Les frais de gestion et de suivi sont de **30%**. Ce qui correspond pour les stages de qualification à **556 913 890 Francs CFA**.

Il est prévu de faire bénéficier **5 000** jeunes diplômés sur la période **2003-2007**. Ce qui correspondra à une enveloppe globale de **2 413 293 522 Francs CFA** ; dont **1 634 937 282 Francs CFA** à la charge de l'Etat et **778 356 240 Francs CFA** à la charge du Secteur privé.

Mille (**1 000**) jeunes seront sélectionnés et placés en entreprise par an. Un jeune stagiaire coûtera à l'Etat, en moyenne annuelle, **326 987 Francs CFA** et **155 671 Francs CFA** au Secteur privé. Le coût d'un jeune reviendra à **482 658 Francs CFA**, environ.

□ **Composante 2 « Développement de l'Entrepreneuriat des Jeunes »**
(Tableau B4)

Le coût de la composante 2 « Développement de l'Entrepreneuriat des jeunes » se décompose comme suit :

- Kits de formation « CREE et GERME » : **375 000 000 Francs CFA²⁰**, dont **125 000 000 Francs CFA** pour « CREE » et **250 000 000 Francs CFA** pour « GERME ».
- Fournitures et reprographie : **19 190 905 Francs CFA.**, dont **11 027 389 Francs CFA** pour les fournitures et **8 163 516 Francs CFA** pour la reprographie.
- Traduction du matériel didactique en langues nationales et formation des formateurs : **19 430 000 Francs CFA**, dont **13 400 000 Francs CFA** pour la traduction et **6 030 000 Francs CFA** pour la formation.
- Formation : **1 240 500 000 Francs CFA**, dont **744 300 000 Francs CFA** pour les modules de « CREE » (**49 620** heures de formation en raison de **15 000 Francs CFA** l'heure, soit **827 sessions²¹** de formation de **60** heures chacune) et **496 200 000 Francs CFA** pour « GERME » (**33 080** heures de formation en raison de **15 000 Francs CFA** l'heure, soit **827 sessions** de formation de **40** heures chacune).
- Location de salles **23 787 310 Francs CFA**.
- Suivi et évaluation des jeunes : **300 014 778 Francs CFA**.
- Communication : **11 715 000 CFA**.
- Divers : **9 183 953 CFA**.

²⁰ Ce coût pourrait être revu à la baisse à la suite de négociation avec le BIT qui est le concepteur des kits.

²¹ Une session de formation regroupe 30 jeunes.

La composante « Développement de l'entrepreneuriat » doit cibler **25 000** jeunes. Elle a été estimée à **1 998 821 946 Francs CFA**, soit environ **71 957 Francs CFA** par jeune.

La contribution de l'Etat a été estimée à **1 798 939 751 Francs CFA** ; ce qui revient à **71 958 Francs CFA** par jeune.

L'apport des jeunes a été évalué à **199 882 195 Francs CFA**. La participation d'un jeune au programme « entrepreneuriat » du PEJ reviendra environ à **7 995 Francs CFA**.

□ **Composante 3 « Emploi rural et travaux à haute intensité de main-d'œuvre »** (Tableau B5)

Le coût de cette composante est constitué de dépenses en investissements devant générer **1 723 240** journées de travail. Ils sont estimés à **4 957 125 000 Francs CFA**. Ces coûts se répartissent comme suit :

- **1 452 000 000 Francs CFA** pour les aménagements hydro-agricoles, .
- **1 946 725 000 Francs CFA** pour le développement environnemental.
- **1 258 400 000 Francs CFA** pour les pistes rurales.
- **318 000 000 Francs CFA** pour le renforcement des capacités.

Le coût de l'expertise pour la mise en œuvre de cette composante est évalué à **2 570 000 Dollars** des Etats-Unis, dont **1 300 000 Dollars E.U** pour l'assistance technique locale sur cinq ans et **1 270 000 Dollars des E.U** pour l'assistance technique internationale sur trois ans. Le BIT mène actuellement un plaidoyer auprès de certains partenaires bilatéraux et multilatéraux²² pour mobiliser les ressources devant financer cette assistance.

□ **Composante 4 « Accès des jeunes au crédit »** (Tableau B6)

○ **Financement des projets d'entreprise des jeunes**

Pour cette sous-composante de la composante 3, il est prévu de mobiliser **2,25 milliards Francs CFA** sur la période **2003-2007** pour constituer des lignes de crédit.

○ **Renforcement de la garantie**

Pour la garantie des projets, il est prévu de mobiliser **1,125 milliard de Francs CFA**.

○ **Suivi des projets financés**

Pour assurer la pérennité des entreprises créées sur financement des lignes de crédit, un suivi des projets financés. Le coût de ce suivi est de **100 millions de Francs CFA**.

Au total la composante « Accès des jeunes au crédit » reviendra à **3,475 milliards de Francs CFA**.

□ **Frais de l'Agence d'exécution** (Tableau B7)

Les frais d'agence sont relatifs aux coûts de fonctionnement de l'Agence d'exécution du Programme.

²² PNUD, Luxembourg, Belgique, etc.

Ce coût est estimé à **662 750 000 Francs CFA** et couvrira la durée du PEJ, selon le chronogramme suivant :

- **2003** : 204 500 000 Francs CFA.
- **2004** : 118 250 000 Francs CFA.
- **2005** : 113 000 000 Francs CFA.
- **2006** : 106 500 000 Francs CFA.
- **2007** : 120 500 000 Francs CFA.

TABLEAU B1 : COUTS DE L'APPRENTISSAGE DU PEJ

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Totaux
Formations en Centre (FC)						
1 ^{ère} cohorte (1000)	120 600 000	121 300 000	128 100 000			370 000 000
2 ^{ème} cohorte (3 250)		391 950 000	394 225 000	416 325 000		1 202 500 000
3 ^{ème} cohorte (3 250)			391 950 000	394 225 000	416 325 000	1 202 500 000
S/Total 1	120 600 000	513 250 000	914 275 000	810 550 000	416 325 000	2 775 000 000
Formations en Entreprise (FE)						
1 ^{ère} cohorte (1000)	21 000 000	21 000 000	21 000 000			63 000 000
2 ^{ème} cohorte (3 250)		68 250 000	68 250 000	68 250 000		204 750 000
3 ^{ème} cohorte (3 250)			68 250 000	68 250 000	68 250 000	204 750 000
S/Total 2	21 000 000	89 250 000	157 500 000	136 500 000	68 250 000	472 500 000
Indemnités de déplacement des apprentis	27 000 000	114 750 000	202 500 000	175 500 000	87 750 000	607 500 000
S/Total 3	27 000 000	114 750 000	202 500 000	175 500 000	87 750 000	607 500 000
Assurance sociale 6%	8 496 000	36 150 000	64 306 500	56 823 000	29 074 500	194 850 000
S/Total 4	8 496 000	36 150 000	64 306 500	56 823 000	29 074 500	194 850 000
Elaboration de programmes et formation des formateurs	9 250 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	41 250 000
S/Total 5	9 250 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	41 250 000
Frais de suivi : (FE+FC) 30%	42 480 000	180 750 000	321 532 500	284 115 000	145 372 500	974 250 000
S/Total 6	42 480 000	180 750 000	321 532 500	284 115 000	145 372 500	974 250 000
TOTAUX	228 826 000	942 150 000	1 668 114 000	1 471 488 000	754 772 000	5 065 350 000

TABLEAU B2 : COUTS DES ALLOCATIONS DE STAGE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Diplômes	Nombre de bénéficiaires	Allocation unitaire	1 mois	6 mois	1 an
Doctorat/DEA	240	47 870	11 488 800	68 932 800	137 865 600
Maîtrise/Licence	480	43 037	20 657 760	123 946 560	247 893 120
DUTS	360	32 263	11 614 680	69 688 080	139 376 160
BT	840	28 914	24 287 760	145 726 560	291 453 120
CAP	480	22 322	10 714 560	64 287 360	128 574 720
Total	2 400	174 406	78 763 560	472 581 360	945 162 720

Source : SAP/DPE/ANPE (décembre 2002)

TABLEAU B3 : COÛT DU STAGE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DU PEJ

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Totaux
1. Allocations	194 589 060	389 178 120	389 178 120	389 178 120	389 178 120	1 751 301 540
2. Assurance sociale (6%)	11 675 344	23 350 87	23 350 87	23 350 687	23 350 6870	105 078 092
Sous total 1+ 2	206 264 404	412 528 807	412 528 807	412 528 807	412 528 807	1 856 379 632
3. Frais de gestion et de suivi (30%)	61 879 321	123 758 642	123 758 642	123 758 642	123 758 642	556 913 890
TOTAUX	268 143 725	536 287 449	536 287 449	536 287 449	536 287 449	2 413 293 522

TABLEAU B4 : COÛT DE LA COMPOSANTE « DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPREUNARIAT DES JEUNES »

RUBRIQUES	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAUX
1. Matériels didactiques						
1.1. "CREE*"	10 000 000	28 750 000	28 750 000	28 750 000	28 750 000	125 000 000
1.2. "GERME*"	20 000 000	57 500 000	57 500 000	57 500 000	57 500 000	250 000 000
Sous/Total 1	30 000 000	86 250 000	86 250 000	86 250 000	86 250 000	375 000 000
2. Fournitures et reprographie						
2.1. Fournitures (Forfait)	2 472 669	1 984 796	2 084 036	2 188 238	2 297 650	11 027 389
2.2. Reprographie	2 460 367	1 323 197	1 389 357	1 458 827	1 531 768	8 163 516
Sous/Total 2	4 933 036	3 307 994	3 473 393	3 647 065	3 829 418	19 190 905
3. Traduction en langues nationales						
3.1. "CREE et GERME"	6 700 000	0	6 700 000	0	0	13 400 000
3.2. Formation des formateurs	0	3 015 000	3 015 000	0	0	6 030 000
Sous/Total 3	6 700 000	3 015 000	9 715 000	0	0	19 430 000
4. Honoraires des formateurs						
4.1. Pour "CREE"	60 300 000	171 000 000	171 000 000	171 000 000	171 000 000	744 300 000
4.2. Pour "GERME"	40 200 000	114 000 000	114 000 000	114 000 000	114 000 000	496 200 000
Sous/Total 4	100 500 000	285 000 000	285 000 000	285 000 000	285 000 000	1 240 500 000
5. Location salles de formation						
5.1. Pour "CREE"	2 388 236	2 376 355	2 376 355	2 376 355	2 376 355	11 893 655
5.2. Pour "GERME"	2 388 236	2 376 355	2 376 355	2 376 355	2 376 355	11 893 655
Sous/Total 5	4 776 473	4 752 709	4 752 709	4 752 709	4 752 709	23 787 310
6. Suivi et Evaluation						
6.1. Suivi / Evaluation	62 379 310	59 408 867	59 408 867	59 408 867	59 408 867	300 014 778
Sous/Total 6	62 379 310	59 408 867	59 408 867	59 408 867	59 408 867	300 014 778
7. Communication						
7.1. Communication	6 030 000	2 010 000	2 000 000	1 340 000	335 000	11 715 000
Sous/Total 7	6 030 000	2 010 000	2 000 000	1 340 000	335 000	11 715 000
8. Divers						
8.1. Divers	2 767 913	1 488 597	1 563 026	1 641 178	1 723 239	9 183 953
Sous/Total 8	2 767 913	1 488 597	1 563 026	1 641 178	1 723 239	9 183 953
TOTAUX	218 086 732	445 233 167	452 162 995	442 039 819	441 299 233	1 998 821 946

TABLEAU B5 COÛT DE LA COMPOSANTE 3 « EMPLOI RURAL ET TRAVAUX HIMO »

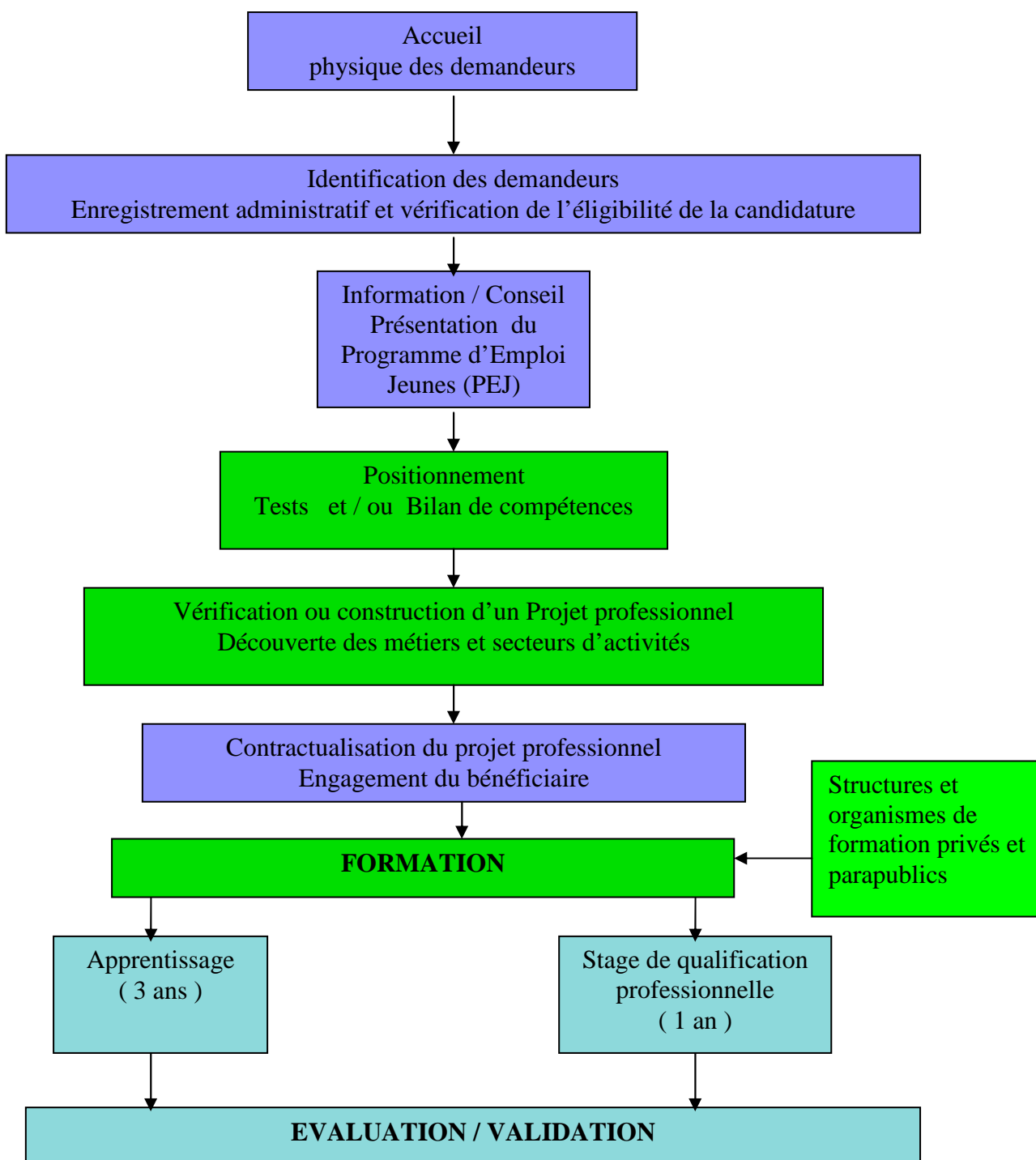
Coûts des activités par sous composantes et par année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Aménagements hydro-agricoles						
Extension des périmètres irrigués (ON)	24000000	72000000	120000000	120000000	144000000	480000000
Réaménagement des périmètres irrigués (ORS)		45000000	75000000	90000000	90000000	300000000
Micro-barrages et bas-fonds	27000000	81000000	135000000	135000000	162000000	540000000
Coût des études techniques, suivi et contrôle	6600000	39600000	39600000	39600000	6600000	132000000
Total travaux et études sous-composante 1	57 600 000	237 600 000	369 600 000	384 600 000	402 600 000	1 452 000 000
Développement environnemental						
Reboisement des bassins d'approvisionnement en bois	63750000	191250000	318750000	318750000	382500000	1275000000
Aménagement et exploitation de forêts	15625000	46875000	78125000	78125000	93750000	312500000
Brise-vents	37500	112500	187500	187500	225000	750000
Restauration/reboisement	8925000	26775000	44625000	44625000	53550000	178500000
Ouvrages	150000	450000	750000	750000	900000	3000000
, suivi et contrôle	8848750	53092500	53092500	53092500	8848750	176975000
Total travaux et études sous-composante 2	97 336 250	318 555 000	495 530 000	495 530 000	539 773 750	1 946 725 000
Pistes rurales						0
Piste réhabilitées	52000000	156000000	260000000	260000000	312000000	1040000000
Appui à l'entretien des pistes	5200000	15600000	26000000	26000000	31200000	104000000
Coût des études techniques, suivi et contrôle	5720000	34320000	34320000	34320000	5720000	114400000
Total travaux et études sous-composante 3	62 920 000	205 920 000	320 320 000	320 320 000	348 920 000	1 258 400 000
Renforcement des capacités						
Formation des formateurs/ingénieurs	11700000					11700000
Formation des TS dans l'encadrement des CE		4800000				4800000
Formation des cadres gérants PME		3000000	3000000	3000000	3000000	12000000
Formation des Chefs de chantier PME		30000000	30000000	30000000	30000000	120000000
Formation des cadres techniques BE et agences MOD		16000000	16000000	16000000	16000000	64000000
Formation des associations de riziculteurs, AEU		3125000	3125000	3125000	3125000	12500000
Formation des élus et agents des communes rurales		8000000	8000000	8000000	8000000	32000000
Formation des tâcheron/chef cantonnier		1250000	1250000	1250000	1250000	5000000
Formation technique de production de plants		3750000	3750000	3750000	3750000	15000000
Formation en exploitation forestière		6250000	6250000	6250000	6250000	25000000
Formation en aménagement et gestion forestière		4000000	4000000	4000000	4000000	16000000
Total Formation	11700000	80175000	75375000	75375000	75375000	318000000
Total investissement et formation	229 556 250	824 250 000	1 260 825 000	1 275 825 000	1 366 668 750	4 957 125 000

TABLEAU B6 : COÛT DE LA COMPOSANTE « ACCES DES JEUNES AU CREDIT »

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Totaux
1. Lignes de credit	250 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	2 250 000 000
2. Garantie	125 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	1 125 000 000
Totaux (1+2)	375 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000	3 375 000 000
3. Suivi	10 000 000	15 000 000	20 000 000	25 000 000	30 000 000	100 000 000
TOTAUX	385 000 000	765 000 000	770 000 000	775 000 000	780 000 000	3 475 000 000

TABLEAU B7 : AGENCE D'EXECUTION DU PEJ

Désignation	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
Matériels et équipements						
Matériels informatiques (10 postes de travail)	25 000 000					25 000 000
Un serveur	5 000 000					5 000 000
Quatre Imprimantes laser	2 000 000					2 000 000
Achat de logiciels	10 000 000		10 000 000			20 000 000
Deux véhicules tout terrain (pour les missions)	75 000 000					75 000 000
Un copieur	8 000 000					8 000 000
S/Total 1	125 000 000		10 000 000			135 000 000
Installation technique						
Aménagement et installation des bureaux	10 000 000		2 000 000			12 000 000
Installation d'un réseau informatique intranet	5 000 000					5 000 000
S/Total 2	15 000 000		2 000 000			17 000 000
Fonctionnement						
Création et gestion d'un site web	3 000 000					3 000 000
Communication (Forfait)	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	50 000 000
Renforcement des capacités	8 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000		56 000 000
Enquêtes / Etudes / Revues		20 000 000			30 000 000	50 000 000
Charges du personnel d'appui (8 personnes)	17 500 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	35 000 000	157 500 000
Fournitures de bureau/ consommables informatique	3 500 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	31 500 000
Missions et déplacements (Forfait)	5 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	45 000 000
Entretien et lubrifiants	5 500 000	8 250 000	11 000 000	16 500 000	16 500 000	57 750 000
Carburant	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	60 000 000
S/Total3	64 500 000	118 250 000	101 000 000	106 500 000	120 500 000	510 750 000
TOTAL	204 500 000	118 250 000	113 000 000	106 500 000	120 500 000	662 750 000

Étapes du parcours d'un bénéficiaire du PEJ - Composante 1

Étapes du parcours d'un bénéficiaire du PEJ - Composantes 2 et 3

